Mr Louis Gréau.
témoignage d'affection de son cousin,
A. Gayot

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'AUBE,

DEPUIS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 1852,
JUSQU'A CELLE DU 30 MAI 1856,

PAR

M. AMÉDÉE GAYOT,
Secrétaire.

TROYES.

BOUQUOT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE NOTRE-DAME.

—

1856.

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'AUBE,

DEPUIS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 1852,
JUSQU'A CELLE DU 30 MAI 1856,

PAR

M. Amédée GAYOT,
Secrétaire.



TROYES.

BOUQUOT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE NOTRE-DAME.

—

1856.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

Depuis la séance publique du 21 Mai 1852, jusqu'à celle du 30 Mai 1856.



Messieurs,

Au moment de remplir l'importante mission que m'impose le règlement, de rendre compte de vos travaux depuis la dernière séance publique, je veux donner passage à un sentiment que je ne puis comprimer, celui de ma reconnaissance pour la confiance que vous avez mise en moi, pour l'extrême bienveillance que vous m'avez toujours témoignée. Depuis bientôt douze ans, j'ai l'honneur d'être votre secrétaire, et c'est pour la quatrième fois que je prends, en votre nom, la parole dans cette enceinte. Jamais ma tâche ne m'a paru plus lourde; jamais je n'ai tant hésité à m'en charger. Autrefois, la confiance et l'ardeur de la jeunesse pouvaient, à défaut de

lumières, me soutenir dans cette difficile épreuve ; aujourd'hui je suis arrivé à l'âge où, après s'être efforcé de beaucoup apprendre, on s'aperçoit qu'on ne sait rien. L'expérience ne fait que me démontrer de plus en plus mon insuffisance, et la nécessité où vous serez bientôt de confier à un plus jeune et à un plus capable le fardeau qui repose sur moi depuis tant d'années.

Mais il est trop tard pour reculer maintenant ; je vais donc encore une fois essayer de donner une idée bien incomplète de ce que vous avez fait depuis quatre ans pour l'agriculture, pour les sciences, pour les arts et pour les lettres. Je tâcherai d'être clair. Je voudrais être bref; mais vos travaux sont si nombreux et si divers que, malgré mon dessein de ne dire qu'un mot de chacun des plus importants, je crains d'abuser encore de la patience du public. Je me hâte donc d'aborder le chapitre de l'Agriculture.

§ Ier. — AGRICULTURE.

Drainage. — Irrigations. — Sylviculture. — Maladie des végétaux. — Industries agricoles. — Engrais du commerce. — Concours agricole de 1855. — Blés étrangers. — Statistique du canton d'Ervy. — Emploi du sel. — Tarare Morin. — Moulin Capitain. — Cylindre Dereins. — Comice départemental.

Préconiser les bonnes méthodes, proscrire les mauvaises, vous tenir au courant de toutes les nouvelles découvertes, les expérimenter par vous-mêmes avant de les recommander aux cultivateurs; examiner avec soin les procédés ou les instruments qui vous sont soumis; dire la vérité, quelle qu'elle soit, à leur inventeur; enfin, surveiller le mouvement agricole dans le département, et en rendre compte à l'Administration : tel est le rôle multiple que vous avez à remplir, et dont vous vous êtes acquittés sans défaillance et sans relâche.

A peine le mot drainage est-il prononcé; à peine cette méthode a-t-elle son application pratique sur quelques points de la France, que l'on voit votre attention excitée et tous vos moyens mis en œuvre pour vous éclairer, et pour pousser ensuite le département dans cette voie de salut. Je ne veux point répéter ce que j'ai déjà dit à ce sujet dans votre dernière séance publique. Je me contente de rappeler que, le 20 août 1852, un de vos membres les plus compétents, M. Le Grand, vous faisait un rapport complet au nom d'une Commission spéciale que Drainage.

vous aviez chargée d'une enquête sur cet objet. Le rapporteur, après avoir signalé les eaux nuisibles en agriculture, après avoir exposé les divers moyens employés jusqu'alors pour assainir les terres, aborde la question du drainage proprement dit. Il montre ce procédé prenant naissance en Ecosse, il y a environ soixante ans, accueilli avec enthousiasme par l'Angleterre et par la Belgique, où il opère une véritable révolution dans l'art agronomique. Après avoir indiqué quels sont les terrains qui demandent le drainage, il arrive aux procédés d'exécution qu'il décrit avec les plus minutieuses précautions. Appliquant ensuite ces notions préliminaires à notre département, il signale, comme éminemment propres à être drainées, trois zones de terrains formant ensemble plus de soixante mille hectares, et dont la valeur foncière serait au moins doublée par cette opération.

Eclairés par ce lumineux rapport, vous n'hésitez pas, Messieurs, à demander à M. le Ministre de l'Agriculture une machine-modèle pour fabriquer les tubes; vous sollicitez en même temps du Conseil Général une subvention pour distribuer des primes ou faire des avances aux propriétaires et aux fermiers qui, les premiers, auront drainé au moins deux hectares de terrain.

Le 21 avril 1854, vous insistez de nouveau auprès de l'Administration. Dans la même année, sur l'initiative d'un de vos membres associés, M. de Vendeuvre, une machine à fabriquer les drains est créée par M. Guilhaumou, à Vendeuvre-sur-Barse. Aussitôt l'un de nos collègues, M. Uhrich, visite cette machine, ainsi que celle établie bientôt après par M. Reynaud,

à Saint-Parres-les-Tertres; et, sur son rapport, M. le Préfet accorde à ces deux fabricants une subvention sur le crédit voté par le Conseil Général. En même temps, voulant prendre acte de ce pas nouveau de l'industrie agricole, vous décidez que les premiers drains fabriqués dans le département, par M. Guilhaumou, seront déposés dans la collection céramique du Musée.

Pendant que vous multipliez ainsi vos efforts, M. le Préfet, avec la promptitude et la décision qui le caractérisent, vous vient en aide par une mesure excellente. Il envoie M. Le Grand étudier, sur les lieux, les procédés de drainage usités dans Seine-et-Marne. Cette mission, remplie avec une aptitude et un zèle rares, donne lieu à un rapport de nature à lever tous les doutes, et à déterminer les plus timides. Deux chefs cantonniers sont envoyés aux frais de l'Etat pour se mettre au courant des travaux de drainage; ils reviennent avec une expérience pratique complète, et sont mis par M. le Préfet à la disposition des propriétaires qui réclameraient leur intervention. En même temps, M. le Préfet vous fait l'honneur de vous consulter sur le meilleur mode d'encourager le drainage dans le département; et, dans une séance générale, après une discussion approfondie, vous proposez un système de primes qui est adopté par l'Administration.

Enfin, Messieurs, vos persévérants efforts portent leurs fruits; vous avez la satisfaction de voir, sur tous les points du département où se trouvent des terrains imperméables, les tranchées s'ouvrir, les tuyaux descendre à leur place, et le sol s'assainir aussitôt comme par enchantement. L'élan est im-

primé, il ne s'arrêtera plus. Partout, les propriétaires suivent l'intelligent exemple donné par MM. de Launay, à Courcelles; Thoureau, à Fromentel; Lutel-Bourguignat, aux Bordes; Mosdier, à Montfey, et par tant d'autres. Les cent millions que l'Etat va mettre à la disposition des agriculteurs, pour le drainage, accélèreront le mouvement autour de nous comme par toute la France. Le cultivateur, le paysan ne doutent plus, et se mettent à l'œuvre dans la limite de leurs ressources; le fermier fait du drainage une condition des baux nouveaux qu'il consent. Ce mouvement est secondé par les trois fabriques de tuyaux existantes, dont les produits ne laissent plus rien à désirer, et auxquelles vont s'adjoindre, en 1856, deux nouvelles usines qui permettront de tripler les travaux. Encore quelques années, et les récoltes de céréales atteindront dans notre département une abondance et surtout une régularité qui dépasseront toutes les espérances. Pourquoi faut-il que ce bienfait ne soit pas arrivé plus tôt? Nos sols argileux n'eussent point été frappés de cette stérilité qui les a désolés depuis trois ans, et qui forme un si douloureux contraste avec la prospérité qui a favorisé, au contraire, tous ceux de nos villages situés sur le terrain calcaire.

Irrigations.

Cette prospérité, Messieurs, n'a pas détourné votre attention des dangers qui peuvent menacer la partie crayeuse de notre département. Autant l'excès d'humidité est nuisible aux sols argileux, autant l'excès de sécheresse peut être fatal aux terrains crétacés. Aussi avez-vous favorisé de tous vos efforts l'étude des irrigations. Vous avez accueilli avec une extrême

faveur les efforts tentés, à Dampierre et dans les environs d'Arcis, par l'un de vos membres associés, M. Brodier-Lesaint, ainsi que les travaux du même ordre entrepris par M. Fruitier, à Courmononcle. Ces travaux ne concernaient d'ailleurs que des prairies naturelles. Il est extrêmement regrettable que l'irrigation ne soit pas appliquée à la culture des prairies artificielles et même des céréales, dans un département où tant de sources, perdues ou même nuisibles, pourraient, convenablement dirigées, répandre sur bien des points la fertilité et la vie. Vous n'avez rien négligé, cependant, pour éclairer les propriétaires à ce sujet. En 1854, sur l'invitation de M. de Chavaudon, vous avez publié, sur la nature et la qualité des eaux d'irrigation, une note substantielle d'une grande utilité pratique. Cette note, extraite d'un excellent travail de M. Puvis, président de la Société d'Emulation de l'Ain, résume, en quelques lignes, les résultats des expériences tentées depuis nombre d'années. Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet, ni transcrire ici l'ouvrage entier; je me bornerai à faire aux cultivateurs une recommandation essentielle, c'est que, lorsqu'ils répandent les eaux, ils fassent la plus grande attention à ne pas noyer l'herbe entièrement; la pointe des végétaux doit toujours dépasser le niveau, sous peine d'insuccès.

La sylviculture, Messieurs, a toujours été un objet favori de vos études. Dès sa fondation, la Société a porté son attention sur ces immenses plaines de la Champagne, si affligeantes autrefois par leur aspect morne et désolé, toutes verdoyantes mainte- Sylviculture.

nant, grâce à votre initiative, à vos encouragements, grâce surtout au bon exemple donné par plusieurs de vos membres, et notamment par M. Baltet-Petit. Vous avez continué vos bons offices à ce sujet. Chaque année, vous avez sollicité et obtenu de M. le Ministre de l'Agriculture des graines de Pin d'Autriche et de Pin Laricio, qui ont été distribuées par vos soins aux propriétaires et aux cultivateurs du département. Un rapport spécial fera bientôt connaître les noms des co-partageants, et les résultats de leurs semis.

Un mémoire de M. Baltet, où se trouvent résumés les résultats de sa longue expérience sur la culture des arbres résineux, a été imprimé dans vos Mémoires. C'est un véritable manuel de la culture des conifères; les dernières pages en sont consacrées à mettre en lumière les avantages spéciaux que présente l'Epicéa pour former des clôtures et des haies à la fois ornementales et défensives. C'est à M. Baltet qu'est due la première découverte de la faculté dont jouit ce bel arbre de supporter le ravalement et la tonture. — Enfin, Messieurs, votre attention ayant été attirée sur les travaux de M. Tarin, sylviculteur à Coclois, vous n'avez pas hésité à lui décerner une récompense pécuniaire à titre d'encouragement. — Un peu plus tard, sur le rapport de M. de Villemereuil, vous avez décerné une médaille d'or au brigadier forestier Javelle, qui a repeuplé, sous la direction des agents de l'administration forestière, vingt-quatre hectares de terrain dans les forêts de Jeugny et d'Aumont. Ces quelques lignes suffisent, je pense, pour prouver le vif intérêt que vous portez à la sylviculture.

Maladies des Végétaux.

Deux fléaux, pendant la période qui vient de s'écouler, sont venus atteindre d'une manière grave quelques-uns des produits les plus importants de notre sol, et menacer nos populations rurales d'une ruine et d'une misère irrémédiables; je veux parler de la maladie des pommes de terre et de celle de la vigne. Il me faudrait un volume pour énumérer toutes les expériences que vous avez tentées, toutes les études que vous avez faites, tous les avis que vous avez publiés, dans le but de connaître la nature du mal et d'en arrêter les progrès.

De toutes parts vous sont venus des renseignements, des méthodes curatives, des procédés infaillibles pour rendre les pommes de terre invulnérables. Vous avez voulu vérifier, tout contrôler, tout expérimenter vous-mêmes. Vous avez fini par rejeter la plupart de ces moyens empiriques, et par recommander la plantation des espèces hâtives, dès le mois de février, comme le moyen le meilleur d'assurer une récolte abondante et saine. — Tout récemment encore, vous avez publié une instruction aux cultivateurs pour les décider à renoncer à la funeste habitude de réserver les petits tubercules pour la semence; vous les exhortez à planter de gros tubercules coupés en deux. Les expériences comparées, dont M. Baltet vous a rendu compte, vous ont prouvé que cette dernière méthode doit assurer une plus value de 150 fr. par hectare au cultivateur qui l'emploiera.

La maladie de la vigne, *l'oïdium Tuckeri*, puisqu'il faut l'appeler par son nom barbare, a encore été étudiée par vous avec plus de soin. Deux travaux remarquables, au point de vue scientifique, et con-

tenant les observations les plus délicates, vous ont été soumis, le premier par deux de vos membres associés, MM. Prié et Babeau-Raymond, des Riceys, l'autre par M. l'abbé Cornet. Des expériences poursuivies avec un zèle infatigable, par plusieurs autres de vos membres, vous ont mis à même de connaître parfaitement la nature de ce Byssus parasite, la marche de sa végétation et de son développement, et les traitements curatifs les plus efficaces. Le soufre vous a paru le meilleur remède à employer, soit en poudre, soit en lotions, et, dès l'année 1853, vous avez fait l'acquisition d'un insufflateur, instrument alors tout nouveau, que vous avez mis à la disposition de tous les horticulteurs (1).

Quelque intense que fût le fléau qui ravageait les deux plantes dont nous venons de parler, vous n'avez jamais perdu l'espoir de le voir disparaître. Jamais, grâce à vos études spéciales, vous n'êtes tombé dans l'erreur, qui consistait à attribuer ces maladies à une dégénérescence des plantes; ce qui équivalait à dire que les végétaux, ainsi attaqués, étaient à tout jamais perdus pour l'homme, et qu'il fallait renoncer à leur culture. Vous avez toujours soutenu, au contraire, que ces maladies étaient extérieures, accidentelles, étrangères à la substance même des plantes, et que, par conséquent, elles n'étaient que passagères, et devaient disparaître sous l'influence de causes contraires à celles qui les ont produites.

Aujourd'hui, ces causes sont connues; les beaux

(1) Un fait précieux à constater, c'est que l'*oïdium* n'a pas attaqué les vignes dans le département de l'Aube; il ne s'est montré que sur quelques treilles.

travaux de M. Payen et le faisceau des expériences accumulées par toute la France ne laissent plus de doute à ce sujet. Les maladies, qui ont attaqué les végétaux les plus utiles à l'homme, tiennent aux phénomènes météorologiques qui ont caractérisé les dernières années, depuis 1851 jusqu'en 1855; aux hivers doux et humides; à l'absence de fortes gelées, de neiges prolongées : circonstances qui favorisaient à l'excès le développement des plantes cryptogamiques. Depuis l'année dernière, ces circonstances exceptionnelles ayant cessé, les maladies de la vigne et des pommes de terre se sont arrêtées. Il y a tout lieu d'espérer qu'elles disparaîtront complètement en 1856.

Nous devons d'autant plus nous réjouir de cette perspective, que les efforts tentés jusqu'à ce jour pour remplacer le raisin et la pomme de terre ont été suivis d'un insuccès presque complet. On a préconisé notamment, dans ces dernières années, beaucoup de tubercules féculents, pour remplacer la précieuse solanée due à Parmentier; mais aucune des plantes qui se proposaient si orgueilleusement n'ont pu soutenir la comparaison. La plus vantée, et jusqu'ici la plus propre à l'alimentation, est un Igname, la *Dioscorea Japonica,* qui croît bien sous notre ciel, et présente des racines volumineuses, riches en fécule. Un hectare de terre fertile et profonde peut donner jusqu'à 80 mille kilog. de ce produit : mais cette plante exige un sol excellent; il lui faut plus d'une année pour croître; sa culture est dispendieuse. Remercions donc Dieu de ce qu'il nous rend la pomme de terre, ce pain tout fait, aussi utile aux riches qu'il est nécessaire aux pauvres.

2

Industrie agricole.

Je n'apprendrai rien aux auditeurs éclairés qui m'écoutent, en disant que l'agriculture entre dans une voie nouvelle, qu'elle est sur le point de subir une révolution bienfaisante, par l'introduction de l'industrie dans les fermes. Ce mouvement industriel rural, si je puis m'exprimer ainsi, se généralise rapidement. Les industries les mieux appropriées à la culture sont celles qui permettent d'obtenir des produits de facile débit, d'une assez grande valeur vénale, et qui, exportés hors de la ferme, n'enlèvent aucun engrais aux terres, et leur laissent au contraire toutes les matières ammoniacales et salines, toutes les substances organiques et azotées. Au nombre des industries qui remplissent cette condition, se trouvent les fabriques de sucre, de fécule, d'alcool, d'huiles et de tous les produits congénères de ceux-là. Ces substances ne contiennent, en effet, que du carbone et de l'eau.

Les fabriques, telles que celles-là, annexées aux fermes, n'ont aucun inconvénient, et, seules, elles peuvent mettre l'agriculture en état de lutter contre l'industrie, sous le rapport du loyer des capitaux et de la rémunération du travail.

Pénétrés de ces principes, vous avez salué avec joie la nouvelle qui vous a été donnée, en 1854, de l'érection d'une fabrique d'alcool de betteraves dans la ferme de la Planche, par M. Gustave Huot. Votre Section d'agriculture tout entière a été chargée de visiter cet établissement, et vous a fait, par l'organe de M. Charles Lasneret, un rapport dont vous avez voté l'impression dans vos Mémoires. Ce rapport a confirmé tout ce que la théorie vous avait fait concevoir d'espérances. Avec une mise de fonds très-

peu considérable on peut traiter, pendant les mois d'hiver, 2,250 kilog. de betteraves par jour; lesquelles produisent 180 kilog. d'alcool à 50 degrés, et 1,800 kilog. de résidus, suffisant à l'alimentation quotidienne de 60 têtes de gros bétail. Inutile, Messieurs, de développer ici les avantages qui découlent de ces faits, au point de vue industriel, et surtout au point de vue agricole; je renvoie au mémoire de M. Lasneret les personnes qui voudront connaître ces résultats, ainsi que les détails de la fabrication.

La récompense dont M. Gustave Huot a été l'objet de la part de la Société Impériale et Centrale d'Agriculture, le titre de membre résidant de votre société, dont vous vous êtes empressés de l'honorer, les visites qu'il a reçues dans son usine des hommes les plus compétents venus de divers points de la France, prouvent l'importance de l'intelligente initiative qu'il a prise. Puisse son exemple trouver bientôt un grand nombre d'imitateurs! C'est dans le but de provoquer la création de pareilles industries que votre bureau a demandé et obtenu qu'une prime de 200 francs figurât au programme du Comice Départemental pour l'industriel qui aura ouvert le plus large débouché aux produits agricoles.

Espérons que cet appel sera entendu, et que, dans quelques années, les industries, annexes des fermes, seront pour notre département une source de richesses, comme elles le sont déjà pour les départements du Nord.

En attendant que ces fabriques agricoles viennent déverser leurs nombreux engrais sur notre sol, encore si maigre et si altéré sur tant de parties, vous

Engrais du commerce.

avez continué à vous occuper des amendements artificiels. Vous avez voulu expérimenter par vous-mêmes les engrais de Javel et de Sèvres, recommandés par M. de Sussex, comme offrant sur le Guano un bénéfice de cinquante pour cent. Cette expérience est en cours d'exécution, et, après la récolte prochaine, vous pourrez éclairer les cultivateurs à ce sujet ; mais, dans l'impossibilité où vous êtes de soumettre à votre analyse les engrais inventés et débités sur tous les points de la France, et, dans votre désir de mettre un terme aux fraudes scandaleuses que vous avez signalées autrefois avec tant d'énergie, vous vous êtes joints à la Société Centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure et à plusieurs autres associations agricoles, pour demander au Gouvernement une loi concernant la police des engrais.

En effet, les progrès de la science dans ces dernières années ont éclairé singulièrement cette question, et ont rendu une pareille loi facile à faire, facile à exécuter. On sait maintenant que la valeur d'un engrais consiste dans le phosphate et dans la matière azotée qu'il contient. Quand un engrais, comme le Guano, par exemple, contient beaucoup de phosphate et d'azote, c'est un signe certain qu'il n'est pas falsifié; ainsi de tous les autres engrais du commerce. Ce moyen d'apprécier la valeur d'un engrais est d'ailleurs passé dans la pratique. A l'entrepôt public de Nantes, chaque partie de Guano est soumise à une analyse prompte et facile, et chargée d'une étiquette indiquant la quantité de phosphate et de matière azotée qu'elle contient pour un poids donné. Le cultivateur achète ainsi en parfaite con-

naissance de cause. Cette méthode se propagera sans nul doute par toute la France et s'appliquera à tous les genres d'engrais; c'est une amélioration que vous avez appelée de tous vos vœux, parce qu'elle est d'une importance plus grande que dans toutes les autres industries; car, ici, la fraude est doublement fatale : les agriculteurs qui en sont les victimes, non seulement perdent sur la nature de la marchandise vendue, mais encore ils sont exposés à la perte des récoltes de toute une année, par suite de l'emploi d'engrais qui ne contiennent aucun principe fertilisant. Une loi sévère, sur la police des engrais, mettrait fin à toutes ces déceptions, et préviendrait tous ces désastres.

Concours agricole de 1855.

L'amélioration des races bovine et ovine, dans notre département, a continué d'attirer votre attention. C'est dans ce but que vous avez député au Concours Universel Agricole de 1855 votre président, M. de Villemereuil. Votre attente n'a point été trompée. Votre représentant à cette solennité a étudié à fond les animaux exposés, et vous a communiqué ses impressions dans un rapport que sa parfaite connaissance de la matière a rendu extrêmement intéressant, malgré l'aridité d'un sujet si spécial. Les amateurs qui voudront le lire le trouveront dans le tome XIXe de vos Mémoires. Je me borne à dire ici que M. de Villemereuil a constaté en général les mauvais effets des croisements de race pour l'espèce bovine et ovine; qu'il vous a signalé les races bovines Parthenaise et Garonaise comme réunissant les qualités qu'on doit tâcher de concilier : *le lait, la viande* et *le travail*. J'ajoute qu'en admirant

l'habileté avec laquelle les éleveurs anglais sont arrivés à pousser les animaux, en un temps très-prompt, à l'âge de douze mois, par exemple, à leur maximum d'engraissement, M. de Villemereuil déclare que la chair, ainsi improvisée, laisse beaucoup à désirer, la qualité étant toujours en raison inverse de la précocité. Quant à l'espèce porcine, les Anglais, à force de nourriture et par le choix des reproducteurs, ont poussé la science de l'engraissement à une telle exagération que leurs porcs exposés en étaient informes, et que l'énorme quantité de graisse qui recouvre leur chair la rend impropre à la nourriture de l'homme.

Tant il est vrai, Messieurs, que la loi de vie ne peut être impunément forcée, et qu'une borne salutaire a été posée à l'homme dans ses expériences sur la nature.

Travaux divers. Le temps me presse, et je n'avance guère dans ma tâche. Aussi je ne noterai qu'en passant un excellent rapport que vous a fait encore M. de Villemereuil, à propos d'un mémoire de M. de Challemaison, intitulé : *Histoire de la race chevaline dans plusieurs régions de la France*. Je me contenterai également de signaler à l'attention des hommes pratiques et de tous ceux qui sont soumis à l'aventureuse loterie qu'on appelle l'achat d'un cheval, un article excellent de M. Magne intitulé : *Examen du cheval en vente*, inséré dans vos Mémoires en 1854. Enfin je citerai seulement par leurs titres : le Rapport de M. de Villemereuil, sur les travaux du Comice de Saint-Quentin ; celui de M. Auguste Truelle, sur les Annales de la Société Impériale et Centrale d'Horticulture ; celui

de son frère, M. Charles Truelle, sur le Congrès de l'Association Normande; le Rapport adressé à M. le Préfet, par M. Dosseur, au nom de votre section d'agriculture, sur le mode d'exploitation des terres dans le département de l'Aube; une Note très-ingénieuse et très-juste de M. Baltet, sur le sens qu'on doit attacher aux mots *acclimatation* et *naturalisation* des plantes; un mémoire du même, sur les insectes qui dévorent les céréales, indiquant les meilleurs moyens de les détruire. Chacun de ces travaux nécessiterait une analyse spéciale; mais je ne saurais m'y livrer sans allonger outre mesure ce compte-rendu.

Blés étrangers.

La même raison m'empêche d'entrer dans des détails au sujet des essais que vous avez tentés sur diverses sortes de blés qu'on vous avait signalés comme supérieurs, à certains titres, au froment de notre pays, tels que le *blé anglais* ou *blé du Nord*, le *blé des Pharaons*, le *blé de Smyrne*. Le blé anglais, après expérience, vous a été recommandé par MM. Baltet, Ferrand-Lamotte et Dosseur, sous le rapport de la force et de la solidité de sa tige, qui doit l'empêcher de verser; il est donc convenable surtout dans les terres peu consistantes et dans les contrées exposées aux tourbillons du vent. Le blé des Pharaons, obtenu par M. de Chavaudon, de M. Ambroise de Pavis, agronome de Saône-et-Loire, provient de quelques grains trouvés dans les bandelettes de momies égyptiennes. Il n'a de remarquable que cette superbe origine, ainsi que la conservation, pendant tant de siècles, de sa faculté germinative. Enfin le blé de Smyrne, qui vous avait été donné par un de vos

membres correspondants, M. Audiffred, est caractérisé par son énorme épi à quatre compartiments ; plusieurs pieds, récoltés par M. Vaudé, portaient de 300 à 500 grains. Ce froment, exposé dans notre climat à une rapide dégénérescence, demande un sol d'une richesse exceptionnelle.

Je ne vous entretiendrai pas du mémoire, fort bien écrit d'ailleurs, qui vous a été adressé par un officier, M. Bouzon, sur les avantages qu'on trouverait à ensemencer les blés au printemps. Sur le rapport de M. de Chavaudon, vous avez repoussé cette méthode comme inapplicable à notre pays, et comme un souvenir intempestif du climat africain.

Statistique du canton d'Ervy.

Mais je dirai quelques mots, à cause de la nature du sujet, sur la *Statistique Agricole du canton d'Ervy*, par M. Dondeau-Jacotot, l'un de vos membres associés. Ce travail, renvoyé à l'examen de votre section d'agriculture, a été apprécié dignement dans un Rapport que vous a présenté M. Charles Lasneret. M. Dondeau a déposé dans ces pages le résultat des investigations auxquelles il s'est livré comme membre de la Commission chargée, en 1852, de faire la statistique de l'agriculture. Dans la première partie de son mémoire, l'auteur expose la nature du sol, les méthodes de culture actuellement suivies, la quantité de bétail entretenu dans le canton, et la manière dont ce bétail est traité et nourri. La deuxième partie renferme des conseils pour l'adoption de meilleurs assolements et pour l'entretien de bestiaux plus nombreux, mieux soignés, qui donneront des engrais plus abondants. Elle contient, en outre, une notice étendue sur les divers emplois

du sel en agriculture, et sur la nécessité d'en abaisser le prix de façon à en rendre l'usage général, même comme engrais répandu sur les terres.

Votre Section d'agriculture n'a eu que des éloges à donner à M. Dondeau pour la partie statistique et agricole de son mémoire. Elle y a trouvé des renseignements précieux sur l'état de l'industrie agricole dans le canton d'Ervy; elle a approuvé sans réserve la méthode qu'il présente pour remédier au peu de produits que donnent les sept à huit communes du canton, assises sur la silice, et pour les faire sortir de l'assolement duennal dans lequel elles s'obstinent; mais votre Section n'a pas partagé entièrement l'enthousiasme de M. Dondeau pour les effets du sel, surtout en ce qui regarde son emploi comme engrais; elle pense que la lumière n'est pas encore assez faite sur ce point, que l'expérience n'a pas encore assez parlé pour qu'une société comme la vôtre puisse demander au Gouvernement de renoncer à un revenu important, en diminuant ou plutôt en abolissant l'impôt du sel; car, il faudrait aller jusque-là pour appliquer les idées de M. Dondeau. Emploi du Sel.

J'entrerai maintenant dans quelques détails sur des instruments nouveaux d'agriculture qui ont été soumis à votre examen : nous devons bien cela à ces malheureux martyrs qu'on appelle des inventeurs.

D'ailleurs, Messieurs, l'introduction des machines dans l'agriculture est une des questions les plus intéressantes à l'ordre du jour. Il est bon de mon-

trer que vous n'êtes pas restés en arrière sur ce point.

Tarare Morin. En 1853, M. Morin, menuisier à Troyes, a désiré soumettre à votre examen deux nouveaux tarares et un moulin à bras de son invention. Une commission spéciale, composée d'hommes compétents, a été chargée de vous éclairer à ce sujet. Des circonstances, dont la responsabilité incombe à d'autres qu'à vous, n'ont pas permis jusqu'à présent à vos délégués de remplir leur mission.

Moulin Capitain. En 1854, votre attention a été appelée sur un moulin à bras inventé par M. Capitain, ancien instituteur. Votre Section d'agriculture, à laquelle avaient été joints des membres de la Section des sciences, trouva ce moulin si digne d'intérêt qu'elle se livra, par trois fois, à des expériences sérieuses sur son mécanisme; le rapport de la Commission est favorable à M. Capitain. L'emploi d'un cylindre broyeur métallique, de forme conique et d'un très-petit diamètre, substitué à la meule ordinaire, donne le double avantage : 1° d'une division presqu'absolue du son d'avec la farine ; 2° d'une garantie complète contre l'échauffement des farines, par suite du peu de temps pendant lequel le blé est soumis à l'action du cylindre.

Le moulin Capitain exige l'effort alterné de trois hommes, qui moudraient ainsi, en une journée de dix heures, y compris le temps employé au passage des recoupes, 2 hectolitres 90 centilitres de froment. En estimant à 2 fr. la journée des manœuvres, le prix de la mouture reviendrait à 2 fr. 07 c. par hectolitre : il y aurait de ce côté désavantage sur le

prix du moulin ordinaire, qui ne s'élève guère au-delà de 1 fr. 75 c.

En résumé, le moulin portatif de M. Capitain est une invention remarquable; mais, tant à cause du prix élevé qu'en demande l'inventeur (500 fr.) qu'en raison de la quantité de mains qu'il occupe, ce mécanisme serait d'un usage très-dispendieux pour une ferme, en le faisant fonctionner isolé.

Enfin, Messieurs, M. Dereins, marchand de graines aux Faux-Fossés-Sainte-Savine, vous a demandé d'examiner un nouveau cylindre dont il est l'inventeur. Vous avez chargé de ce soin MM. Lasneret, de Villemereuil, Ferrand-Lamotte et Dosseur. Cylindre Dereins.

Les cylindres remplacent, dans les fermes, le crible et le van primitifs; leur travail est à la fois plus rapide et plus parfait. La construction particulière du cylindre de M. Dereins a pour but de rendre possible le nettoyage simultané d'une plus grande quantité de matières, et le triage de ces matières en neuf échantillons différents. Cet instrument se recommande encore par un système de cardes destinées à détacher les grains qui s'arrêtent dans l'écartement des fils métalliques, et finissent par les obstruer.

Votre Commission a constaté, en résumé, que le mécanisme soumis à ses appréciations était un progrès sur les cylindres connus, et qu'il produisait un nettoyage supérieur avec une division plus complète.

Je termine ce qui concerne les travaux de votre

Section d'agriculture, en disant quelques mots de la part que vous avez prise à la création du Comice Départemental.

Comice Départemental.

L'initiative de cette résurrection appartient entièrement à M. le Préfet. Dès le mois de juillet 1854, ce magistrat vous fit l'honneur de vous consulter sur l'opportunité de la création de nouveaux comices, et sur le meilleur mode d'organisation à leur donner pour leur assurer un succès durable.

Un rapport de M. de Villemereuil fut l'objet, dans une de vos séances générales, d'une discussion approfondie après laquelle vous fûtes d'avis qu'un Comice Départemental, réunissant en un seul centre d'action toutes les bonnes volontés, groupant toutes les influences agricoles éparses dans le département, paraissait présenter des éléments de vitalité.

Vous transmîtes à M. le Préfet cet avis, en indiquant les bases à donner à cette institution. Quelques mois après, M. de Grandville vous fit savoir qu'il adoptait votre opinion, et vous chargea de préparer le réglement du Comice Départemental.

Une Commission de cinq membres fut chargée par vous de ce soin. Discuté et adopté en séance générale, ce projet a été converti en réglement définitif, le 3 avril 1855, par M. le Préfet, qui donna son approbation aux vingt-trois articles qui le composent.

Il est superflu de dire, Messieurs, que la plupart des dignitaires du nouveau Comice ont été choisis, soit parmi vos membres résidants, soit parmi vos membres associés. Ce résultat était rendu inévitable par le soin que vous prenez, depuis votre origine,

d'appeler dans votre sein tous les cultivateurs qui se distinguent dans le département. Ainsi se trouve réalisée naturellement la disposition de vos statuts, qui vous fait une obligation d'une étroite alliance avec les comices, et qui vous recommande de seconder leur action de tout votre pouvoir.

Faisons donc nos efforts, Messieurs, pour que le nouveau Comice Départemental soit plus prospère et plus vivace que ses devanciers. Il est impossible de ne pas voir un gage de son succès dans l'impulsion active et éclairée que lui donnera son créateur et son véritable directeur, M. de Grandville. Nous avons en effet le rare bonheur d'avoir dans M. le Préfet un homme versé non-seulement dans la science, mais encore dans la pratique agricole, aux labeurs de laquelle il a consacré les années de sa jeunesse. Le Comice Départemental ne saurait que prospérer avec un tel appui. La grande fête que le Comice s'apprête à donner dans nos murs, et à laquelle est conviée toute la population rurale du département, donnera bientôt la mesure de sa vitalité.

J'ai fini, en le tronquant beaucoup, le compte-rendu de vos travaux concernant l'agriculture; je passe à ceux qui regardent votre Section des sciences.

§ 2. — SCIENCES.

Les inventeurs. — Procédés dessicatifs. — Photographie. — Panification. — Engins de sauvetage. — Porcelaines de Villenauxe. — Histoire naturelle. — Pisciculture. — Vinification. — Trigonométrie. — Dessin linéaire. — Télégraphie. — Fabrication des fromages. — Tissage.

Votre Section des sciences, Messieurs, outre ses travaux ordinaires, a une charge particulière à remplir : c'est à elle que sont naturellement renvoyées presque toutes les inventions qui vous sont soumises par leurs auteurs.

Les inventeurs.

J'ai parlé tout-à-l'heure des inventeurs, que j'ai appelés des martyrs; la plupart d'entre eux le sont en effet, soit d'eux-mêmes, soit des autres.

Lorsqu'un homme a conçu l'idée d'une découverte quelconque, d'un procédé inconnu, d'une invention qui, pour lui, est toujours merveilleuse, c'en est fait de son repos : il cesse de vivre de la vie des autres hommes; il est marqué d'un signe fatal; un démon s'est emparé de lui et ne le quittera plus.

Si son idée est juste, il verra l'indifférence et souvent la haine de ses contemporains lui barrer le passage; les préjugés, les intérêts froissés ameuteront contre lui la foule ignorante et jusqu'aux docteurs de la loi. On persécutera le sublime insensé, ou, ce qui lui est peut-être plus amer, on rira de lui. Il en viendra, dans son désespoir, à douter de lui-même,

et il mourra, le plus souvent, sans que ses yeux aient vu poindre l'auréole de gloire dont l'entourera la postérité. Je pourrais, au besoin, invoquer le témoignage de l'histoire à l'appui de ce triste tableau, et citer des noms qui sont déjà sur toutes vos lèvres.

Si, au contraire, la conception de l'inventeur est fausse ou sans valeur, rien ne pourra lui désiller les yeux : il abandonnera sa carrière, méconnaîtra sa voie, négligera sa famille pour suivre aveuglément le mirage qui l'égare; il frappera à toutes les portes, invoquera toutes les influences, importunera tous les puissants. La vérité lui semblera injustice, la compassion, offense; il ira de sacrifices en sacrifices, de dégoûts en dégoûts, de chutes en chutes, roulant son idée fausse comme Sysiphe son rocher, jusqu'à ce qu'écrasé par elle il s'affaisse enfin, vaincu et brisé, mais non détrompé. Cette peinture paraîtra peut-être trop chargée. Toujours est-il que mes paroles sont sincères, et que je n'ai jamais abordé un inventeur, de quelque ordre qu'il fût, sans un sentiment de profonde sympathie.

Tel est aussi le sentiment qui a toujours animé votre Section des sciences dans ses rapports avec les auteurs des diverses découvertes qui lui ont été soumises. Empressée à reconnaître et à mettre en lumières les conceptions justes, indulgente pour les erreurs, elle a toujours rempli son difficile devoir avec les soins les plus scrupuleux, avec les ménagements les plus délicats.

La première invention, par ordre de date, dont vous avez renvoyé l'examen à votre Section des Procédés dessicatifs.

sciences, est une série de procédés dessicatifs pour garantir les murs contre le salpêtre, les boiseries contre l'humidité, les bois en général contre toutes les causes qui les font travailler, et enfin pour faire prendre, avec une solidité à toute épreuve, la peinture sur le ciment romain. Je ne saurais décrire ici ces procédés qui vous ont été confiés sous le sceau du secret, et qui, garantis par un brevet, ne sont point encore tombés dans le domaine public. — La Commission que vous aviez chargée de vérifier l'efficacité de ces procédés, et qui avait choisi M. Auguste Truelle pour rapporteur, tout en tirant un augure favorable des expériences déjà tentées, a regretté que ces expériences n'eussent pas assez la sanction du temps pour permettre à la Société de revêtir cette invention de son approbation.

Depuis lors, l'inventeur a porté son industrie et ses procédés à Paris, et je ne crois pas que les résultats obtenus par lui soient de nature à faire repentir la Société de la réserve dans laquelle elle est restée à son sujet.

Photographie.

Vous avez été plus heureux, Messieurs, à propos des procédés photographiques de M. Clauzel, peintre à Troyes. Une Commission spéciale a été nommée par vous pour examiner les épreuves obtenues par cet artiste, qui vous demandait de vous associer, en la patronnant, à l'entreprise qu'il avait formée de publier une série de vues de notre pays, sous le titre de : *Troyes photographié*.

C'est ici que je regrette vivement la hâte qui m'est imposée et qui m'empêche d'entrer dans des détails sur le remarquable rapport que vous a fait M. Ché-

ron. Ce rapport est un traité complet de la matière, écrit avec une science profonde et une clarté extraordinaire. Vous avez pu, à l'aide de ce guide si sûr, pénétrer à fond dans les mystères de la photographie, et apprécier les progrès qu'a faits cet art merveilleux depuis la première découverte de MM. Nieps et Daguerre, jusqu'aux procédés employés de nos jours.

M. Clauzel n'est pas un de ceux qui ont le moins contribué à perfectionner si rapidement la photographie. Passionné pour son art, dont il parle avec un enthousiasme contagieux, chercheur infatigable, non-seulement il suit la marche des progrès de la science à laquelle il s'est voué, mais il les sollicite lui-même par des expériences raisonnées. Au moyen de procédés qui lui sont propres, il réussit à corriger la paresse de certains rayons lumineux, à animer les couleurs les plus inertes. Les pénombres, les demi-teintes que l'on admire dans ses épreuves attestent qu'il a su rendre dociles des agents qui font trop souvent le désespoir des opérateurs. Que dirai-je de plus, Messieurs? M. Clauzel est sorti victorieux des épreuves délicates auxquelles l'avaient soumis des juges d'autant plus scrupuleux qu'ils étaient plus compétents. Vous avez déclaré que plusieurs de ses planches ne laissaient rien à désirer, et vous lui avez transmis des félicitations sur leur beauté. Un seul doute vous est resté sur l'infaillibilité du procédé employé pour assurer la durée des épreuves; et, si vos précédents vous interdisaient de patronner officiellement la publication de *Troyes photographié*, vous avez voulu donner une preuve éclatante de

votre sympathique estime pour son auteur, en inscrivant la Société sur sa liste de souscription.

Panification. Une autre vérification des plus intéressantes que vous avez eu à faire, est celle d'un procédé nouveau de panification, appelé du nom de son inventeur : *système Durupt*. Ayant appris que c'était à Clairvaux que ces essais seraient tentés, par l'ordre de M. le Ministre de l'Intérieur, vous avez voulu qu'une Commission, prise parmi vos membres, surveillât ces expériences et en consignât les résultats. Le rapport de cette Commission, dont M. Dosseur était l'organe, ayant été publié dans vos Mémoires, je me dispenserai d'entrer dans les détails des phénomènes de la fermentation panaire, ainsi que de décrire l'appareil dont se sert Mme Durupt. Il me suffira de dire que ce système repose tout entier sur l'emploi, au lieu d'eau pure, d'un liquide extrait du gros son et chargé du gluten que contient encore ce dernier. En résumé, les farines traitées par le procédé Durupt n'ont produit, par 100 kilogr., que 147 kilogr. de pain, tandis que le procédé ordinaire en produit 141. Ce résultat est minime, comparé à celui qu'on avait annoncé.

Ceci n'est cependant point une condamnation du système Durupt. Votre Commission vous a exposé les causes locales qui ont pu s'opposer à la réussite complète des essais tentés. Les sons provenant des moutures de Clairvaux sont d'une qualité très-inférieure, d'un grain tellement fin que, pour empêcher leur fuite, il a fallu s'abstenir de les soumettre à une pression suffisante. Par ces motifs et par d'autres encore, votre Commission a été conduite à penser

que Mme Durupt devait être admise à faire de nouvelles preuves, et que son système pouvait amener une révolution heureuse, non seulement en obtenant davantage des farines de froment, mais encore en rendant possible la panification des pommes de terre et de quelques céréales privées de gluten.

Engins de sauvetage.

Je ne mentionnerai les engins de sauvetage inventés par M. Limoges, au nombre de huit, que pour dire que vous leur avez reconnu de la valeur. Vous avez regretté de ne pouvoir présider au concours et aux expériences, périlleuses d'ailleurs, qu'il se proposait de faire. Une de ces expériences consistait à descendre, au moyen d'un frein de son invention, sur une corde de 8 centimètres de pourtour, du sommet de la cathédrale à la préfecture. Vous avez cru ne pas pouvoir prendre sur vous la responsabilité de la chute possible, non pas de l'invention, mais de l'inventeur, et vous avez renvoyé à l'Administration M. Limoges, qui, du reste, par ses travaux opiniâtres depuis vingt-cinq ans, mérite la reconnaissance de ses concitoyens.

Porcelaines de Villenauxe.

Votre Section des sciences, tout récemment encore, a dû se former en jury scientifique à propos d'une découverte plus importante que celle que je viens de mentionner, puisqu'elle intéresse notre département d'une manière directe; je veux parler du projet formé par M. Gentil-Jacob de créer, en faisant appel au crédit public, une manufacture importante de porcelaine à Villenauxe. La foi de M. Gentil dans la réussite de sa grande entreprise est ardente et absolue; elle se fonde sur l'existence, dans les en-

virons de Villenauxe, de certaines matières qui s'emploient dans cette industrie, notamment d'une argile très-réfractaire. Plein de confiance dans vos lumières, il a appelé le contrôle de la Société sur les gisements d'argile qu'il regarde comme une intarissable source de richesses pour son pays. Vous n'avez pas hésité à répondre à cet appel, et vous avez envoyé sur les lieux une Commission composée de MM. Ferrand-Lamotte, J. Ray, Uhrich, Boutiot, Le Grand et Anner-André.

Vos délégués se sont concertés pour se rencontrer à Villenauxe avec deux personnes des plus compétentes, M. Vital-Roux, chef des travaux céramiques à la manufacture impériale de Sèvres, et M. Jeanson, qui a dirigé un établissement important de porcelaine. C'est avec ces Messieurs que votre Commission a fait la visite des carrières d'argile, signalées par M. Gentil-Jacob. De retour à Troyes, vos délégués se sont livrés sur cette argile à des travaux d'analyse. Il est résulté, de toutes leurs investigations, un rapport écrit par M. Uhrich, et où la question est traitée à fond.

Après avoir expliqué d'une manière brève et claire ce qui constitue proprement la porcelaine et les conditions de sa fabrication, le rapporteur indique la composition chimique de l'argile de Villenauxe ; il constate la puissance considérable de son gisement; il conclut que cet argile, très-réfractaire, à cause de la faible proportion de chaux et d'oxide de fer qu'elle contient, serait d'une très-grande utilité à la fabrique de porcelaine projetée pour la confection des gazettes. Les gazettes sont des espèces de cylindres creux, dans l'intérieur desquels les pièces

de porcelaine sont soumises, pendant 36 heures au moins, à une chaleur d'environ 1,200 degrés. On conçoit, sur-le-champ, que l'argile dont ces gazettes sont composées doit être très-réfractaire et presqu'infusible. C'est là le caractère reconnu par votre Commission à l'argile la plus pure de Villenauxe; voilà pourquoi elle joue un si grand rôle dans les prévisions de M. Gentil-Jacob.

Votre Commission, Messieurs, a dû borner là les conclusions de son rapport. Chargée seulement par vous d'examiner la question au point de vue scientifique, elle s'est abstenue de juger la valeur des combinaisons industrielles et des appréciations commerciales de M. Gentil-Jacob et de ses principaux actionnaires. Vous avez d'autant plus approuvé cette prudente réserve, que déjà, dans d'autres occasions, vous en avez fait une règle absolue dont vous n'avez jamais voulu vous départir.

J'ai fini d'exposer les travaux de votre Section des sciences, relatifs aux questions qui lui ont été posées du dehors; je vais dire quelques mots de ceux qui ont pris naissance dans son sein, et dont elle a eu seule l'initiative. Ils sont tellement divers, que j'aurai bien de la peine à les classer. J'essaierai pourtant de réunir en un seul faisceau tous ceux qui ont trait à l'histoire naturelle.

Histoire naturelle.

Je rencontre d'abord M. Henri Drouët, qui consacre à l'étude des mollusques terrestres et fluviatiles des connaissances étendues et un rare talent d'observation. Il a publié, sur ce sujet, divers travaux qui ont attiré l'attention et les éloges du monde savant. Ces travaux sont intitulés : 1° *Etudes sur les*

Nayades de la France, comprenant la description des anodontes de l'Aube; 2° *Enumération des Mollusques terrestres et fluviatiles vivant dans la France continentale;* 3° *Répartition géologique des Mollusques vivant dans le département de l'Aube.*

Permettez-moi, pour plus de clarté, de donner ici une courte définition de ces termes scientifiques. Le nom de *Mollusques* caractérise une des grandes divisions des animaux invertébrés, c'est-à-dire sans squelette intérieur et sans membres articulés. Leur corps, entièrement mou, est quelquefois protégé par une coquille comme celui des hélices et des huîtres, quelquefois dépourvu de cette défense comme dans la nombreuse tribu des limaces. Les naturalistes ont cru devoir décorer du nom gracieux de *nayades* une famille de mollusques à coquilles bivalves; les *anodontes* composent un des genres de la famille des nayades; il se distingue des autres par l'absence de dents à la charnière de la coquille.

Les deux premiers ouvrages de M. Drouët, que je viens de citer, sont excellents; mais ils ont été édités en dehors de la Société, et des hommes compétents les ont appréciés mieux que je ne pourrais le faire. Je regrette de ne pouvoir vous exposer avec quelque développement le mémoire, récent encore, de notre jeune collègue sur la répartition géologique des mollusques dans notre département.

Ce petit ouvrage, plein d'intérêt pour les hommes spéciaux, se fait lire avec plaisir par les personnes les plus étrangères à ce genre de recherches. M. Drouët y a consigné les découvertes auxquelles l'ont conduit ses études sur les relations des mollusques terrestres du département avec notre sol, et, à l'aide des ob-

servations les plus ingénieuses, il prouve, en effet, que la composition minéralogique du sol, dans le département de l'Aube, a une influence sensible sur la répartition des mollusques vivants. Certaines espèces se trouvent exclusivement sur le terrain crétacé, d'autres sur le terrain jurassique, d'autres sur le terrain néocomien ; aucune de ces espèces ne s'aventure sur la zône que la nature ne lui a pas dévolue; si on les y transporte, elles dépérissent et meurent bientôt. Une espèce même, l'hélice porphyre *(helix arbustorum)*, s'obstine à habiter exclusivement la vallée de l'Aube; et les efforts de M. Drouët, pour l'acclimater ailleurs, ont été infructueux. Ces faits, et d'autres encore que j'omets, prouvent jusqu'à l'évidence qu'il existe des affinités étroites et mystérieuses entre certains êtres organisés et l'écorce du globe terrestre.

Les travaux de M. Drouët, joints à ceux qu'il a déjà publiés de concert avec M. Jules Ray, sont des matériaux précieux pour la grande géographie zoologique de la France, qui ne saurait se compléter que par des travaux partiels dans chaque localité.

Dans l'impossibilité où je suis de faire à chacun une part équitable, je ne ferai que citer trois autres travaux concernant les sciences naturelles; ce sont : une note sur les échinites ou oursins fossiles de l'étage kimméridgien du département de l'Aube, par M. Gustave Cotteau, l'un de vos membres correspondants; un mémoire sur la flore du Sahara, par M. le docteur Armieux; un rapport remarquable de M. Bédor sur les premiers volumes de l'*Histoire générale et particulière des Corps organisés*, dont l'un des auteurs, M. Gerbe, vous a fait hommage.

Je ne consacrerai qu'une ligne, malgré l'attrait du sujet, à la note que M. Ray vous a lue récemment sur certains animaux réputés nuisibles en agriculture. Ce chaleureux plaidoyer, en faveur de la taupe et de quelques autres animaux méconnus et calomniés comme elle, présenté d'une manière piquante, et révélant une grande sûreté d'observation, vous a paru digne de l'impression. Je ne doute pas qu'à sa lecture tous les meurtriers des animaux réhabilités par notre spirituel collègue ne soient convertis pour l'avenir, et remplis de remords pour le passé.

Permettez-moi de vous rappeler aussi, comme un service rendu à l'histoire naturelle, la découverte, par MM. Ray et Le Grand, de deux insectes fort intéressants qui n'avaient pas encore été trouvés, ou du moins signalés, dans la Champagne méridionale. Le premier est le Sphinx du pin : la chenille de ce lépidoptère a été trouvée dans les plantations des Petites-Chapelles, en 1853; la seconde est la Mante religieuse, insecte orthoptère des plus singuliers : il se rencontre, à l'automne, sur les coteaux des Riceys.

Pisciculture.

Enfin, Messieurs, je crois devoir inscrire à la suite de l'histoire naturelle les efforts faits par votre Section des sciences pour propager dans nos contrées l'art de la pisciculture. Sur sa demande, vous avez, depuis trois ans déjà, inscrit au programme de vos prix une médaille de 200 fr. à décerner à la personne qui, la première, aura introduit dans une rivière ou dans un étang du département une espèce

de poisson nouvelle. Pour rendre cette opération plus facile aux concurrents, vous avez obtenu de M. Gerbe, collaborateur de M. Coste, qu'il voulût bien se mettre à la disposition des personnes recommandées par vous, qui désireraient tenter quelques essais d'acclimatation et d'empoissonnement par les procédés artificiels. Votre savant correspondant offre de les initier aux nouvelles pratiques que l'expérience a consacrées. Je ne doute pas qu'ainsi excité et encouragé, notre département ne suive l'exemple qui lui est donné sur plusieurs points de la France. C'est une question qui a beaucoup de portée au point de vue de l'alimentation publique, surtout dans un département où dorment de si nombreux étangs, et que sillonnent tant de cours d'eau. Vous en avez compris l'importance, et vous ne négligerez rien pour prouver aux propriétaires que la propagation artificielle du poisson n'est pas seulement une expérience curieuse, mais encore une excellente spéculation.

Avant de passer aux sciences exactes, je veux recommander à l'attention publique un excellent travail de l'un de vos membres associés, M. Eugène Ray. Si ce mémoire était connu, comme il le mérite, il aurait de nombreux lecteurs, car il intéresse tous les amateurs de bon vin. C'est un traité de vinification, fruit de longues années d'une expérience toute spéciale. Je le classe parmi les travaux de votre section des sciences, faute d'avoir pu le placer ailleurs; car il est écrit bien plus au point de vue pratique qu'au point de vue scientifique. C'est un ouvrage à la portée de tout le monde, et qui devrait être le Vinification.

vade mecum de tout propriétaire de vignes et de tout particulier soigneux de ses caves.

Depuis la joyeuse matinée où chacun s'ébranle, la serpette à la main et le panier au bras, pour commencer la vendange, jusqu'au moment de la mise en bouteilles du vin arrivé à sa perfection, l'auteur décrit successivement les opérations de la vinification; il donne pour chacune les enseignements les plus sages, les instructions les plus détaillées, et fait justice, sur son passage, des méthodes vicieuses que la routine s'obstine encore à employer. — Les viticulteurs des environs de Troyes ont bien des reproches à se faire sous ce rapport; je ne saurais trop leur conseiller de consulter le mémoire de notre collègue, et de suivre ses conseils.

Parmi les travaux de votre Section qui concernent les sciences exactes, je citerai : 1° le rapport de M. Le Grand, sur le trigonomètre de M. Savy; 2° et l'analyse, par M. Dautremant, d'un manuscrit de M. de Montabert, intitulé : le *Dessin linéaire dans les écoles primaires*.

Trigonomètre. Le trigonomètre est un instrument inventé par M. l'agent-voyer en chef de la Marne. M. Le Grand l'a décrit avec sa science et sa clarté ordinaires. Il explique que son principal usage est de venir au secours des personnes peu familiarisées avec l'emploi des tables de logarithmes et avec les formules algébriques, en leur permettant de substituer des opérations graphiques, promptes et faciles, à des calculs souvent compliqués. Il n'hésite pas à dire que le trigonomètre Savy est préférable à la règle de Gunter

et même à l'abaque imaginé, il y a peu d'années, par M. l'ingénieur Lalanne. Enfin il en recommande l'emploi pour l'enseignement pratique et rapide de la trigonométrie dans les écoles industrielles.

Les quelques pages de M. Dautremant, consacrées au traité du dessin linéaire, ne sont pas seulement un hommage pieux rendu à la mémoire de son auteur, M. Paillot de Montabert; elles ont surtout pour but de mettre en lumière l'utilité de cette œuvre inédite de l'illustre maître, et de faire voir que sa méthode, *par la simplicité des éléments pris pour types, par la graduation intelligente des exercices, par l'esprit enfin qui anime tout l'ouvrage, renferme la condition mère de toute méthode, celle d'être facilement transmissible*. Je cite les propres paroles de M. Dautremant, et nous devons en croire un juge aussi compétent. Après avoir quitté l'Ecole Normale, qu'il dirigeait depuis tant d'années avec cette supériorité que vous connaissiez tous, notre collègue, par cette publication, a voulu rendre un dernier et précieux service à cette instruction primaire qu'il a tant aimée, et aux progrès de laquelle il a consacré sa vie avec un dévouement si passionné. Vous avez compris, Messieurs, la généreuse intention de notre collègue, et vous l'avez secondée de tout votre pouvoir en publiant sa notice dans l'*Annuaire* du département. Dessin linéaire.

Vous avez dû encore à votre Section des sciences des expériences fort curieuses sur la télégraphie électrique. Un rapport que vous fit M. Chéron sur ce sujet, à propos d'un ouvrage de M. Chérest, et la Télégraphie.

discussion à laquelle ce rapport donna lieu, amena, de la part du rapporteur, l'offre de procéder en séance à des expériences qui devaient éclaircir toutes les difficultés. En effet, dans la séance du 18 décembre 1854, M. Chéron, ayant apporté tous les instruments nécessaires, commença sa démonstration. Pendant une heure entière il vous tint attentifs à sa parole et aux curieuses expériences dont il l'accompagna. Il fit l'histoire sommaire des découvertes qui ont conduit à constater l'existence des deux électricités, positive et négative. Il décrivit les appareils à l'aide desquels ces deux électricités sont produites; il expliqua leur action réciproque, les effets alternatifs dus à cette action, et montra enfin la merveilleuse application qui en a été faite à la télégraphie électrique. Il termina la série d'expériences dont il appuyait ses paroles, en mettant en jeu un télégraphe électrique au moyen duquel chacun de vous put transmettre à son gré un message, avec la rapidité de l'éclair.

C'est ainsi, Messieurs, que non-seulement les membres de votre Section des sciences, à qui ces matières sont familières, mais tous nos autres collègues, ont pu prendre une connaissance exacte et raisonnée du mécanisme des télégraphes en usage aujourd'hui. Vous n'avez regretté qu'une chose, c'est que le public n'ait pu être admis à cette curieuse séance.

Je terminerai ce que j'avais à vous dire des travaux de votre Section des sciences, en vous rappelant la dernière communication que vous a faite M. Gréau, l'une sur la *fabrication des fromages en*

Italie, l'autre sur l'*évaluation de la finesse et de la qualité des tissus de coton.*

Fabrication des Fromages.

Mes auditeurs seront peut-être étonnés de me voir inscrire, au compte de votre section des sciences, un mémoire sur le fromage. Leur étonnement cesserait s'ils lisaient le travail de M. Gréau; ils sauraient alors que la fabrication des fromages, en Italie (1), se fait sur de telles masses, et avec des procédés si compliqués, que c'est une véritable opération scientifique qui demande des connaissances spéciales sur la nature du lait, sur sa composition chimique et sur celle des agents à l'aide desquels on en extrait la matière caséeuse. Le mémoire de M. Gréau, quoique n'étant pas directement applicable à la méthode suivie dans nos fermes, pour la fabrication des fromages de petite dimension dont nous avons l'usage, peut fournir cependant plus d'un renseignement précieux, et contribuer à améliorer une pratique aveugle et insuffisante en bien des points. Ceci est une preuve de plus que la science ne saurait être inutile ni déplacée nulle part.

Tissage.

La notice concernant les moyens d'évaluer la finesse et la qualité des tissus de coton est une véritable révélation pour les consommateurs et pour les gens du monde; c'est en même temps un excellent manuel pour les négociants et pour les fabricants

(1) L'Italie fabrique ainsi, par des moyens perfectionnés, 150 millions de kilogrammes de fromages de diverses sortes, dans lesquels le Parmesan seul figure pour 16 millions de kilogrammes.

eux-mêmes. M. Gréau y dévoile les secrets du tissage, le rôle des quatre armures fondamentales, l'agencement du croisement des fils dans les différents genres de tissus; les motifs pour lesquels on rend la trame dominante sur la chaîne, ou au contraire la chaîne dominante sur la trame, et les propriétés spéciales que ces changements donnent aux différentes étoffes; enfin, après avoir fait voir la déplorable confusion, le véritable dédale produits par la diversité de l'élément de fabrication dans les différents pays de production, il propose l'adoption, pour tous les tissages, de l'élément métrique; il indique comment il l'a depuis longtemps introduit dans sa fabrique; il n'hésite pas à attribuer à l'emploi de cette nouvelle méthode les bons résultats de sa fabrication, et, par suite, les distinctions honorables dont il a été l'objet.

M. Gréau, en dévoilant ainsi, sans réserve, ses moyens de production, a couronné par une œuvre de désintéressement les précieuses communications dont il vous a, dans sa longue carrière, apporté l'abondant tribut. Vous partagerez, Messieurs, le profond sentiment de regret que j'éprouve à la pensée que ce nom, si justement honoré par vous et chéri par moi, ne se représentera plus désormais sous ma plume. Mais je refoule les pensées qui viennent m'assaillir à ce sujet; je les réserve pour le tableau complet que je veux vous présenter, un jour, de cette vie si utile et si bien remplie, et je poursuis la marche qui m'est imposée.

§ III. — ARTS ET BELLES-LETTRES.

—

Congrès archéologique. — Pouillé du diocèse. — Ban de 1674. — Prieurés de Molesme. — Merrey, Jully, Mores. — Tombes de Verrières et d'Isle-Aumont. — Enceintes de Troyes. — Le Saut-Périlleux et la tour Barbazan. — Porte du château des Comtes. — Médailles et monnaies. — Rues de Troyes. — Monuments druidiques. — Notices diverses. — Histoire et biographie locales. — Monti et Verri. — Physiologie de la langue. — Le mystère de la passion. — La femme chrétienne. — La petite vigne. — Poésie. — Annuaire de l'Aube. — Peinture. — Sculpture. — Statue d'Urbain IV. — Simart. — Le Musée.

Comme la dernière fois, je développerai dans un seul chapitre les travaux de la section des arts et de la section des lettres. Ces deux sections se prêtent si fréquemment un mutuel appui, et sont si étroitement unies dans leurs recherches sur l'histoire et l'archéologie locales, qu'il me serait difficile de faire ressortir d'une manière distincte la part de chacune d'elles dans cette commune croisade.

Congrès archéologique.

Puisque j'ai prononcé le nom d'archéologie, je commencerai par les travaux afférents à cette branche de nos connaissances historiques, et je rappellerai, comme un de vos principaux titres de gloire, le Congrès archéologique tenu en 1853, dans nos murs, par la Société Française pour la conservation des monuments. Personne d'entre nous ne peut avoir oublié ces belles séances, si ardemment suivies par un public d'élite, où furent agitées tant de questions du plus haut intérêt pour les arts et pour l'histoire; où les discussions échauffaient les cœurs en même

temps qu'elles éclairaient les esprits, et qui ont laissé des traces profondes dans notre ville, en lui imprimant un mouvement intellectuel qui ne s'est point encore arrêté. A Dieu ne plaise que je revienne sur cette session et que j'en fasse un récit décoloré ! C'est seulement un souvenir que j'évoque du service que vous avez rendu, en cette mémorable circonstace, en soutenant avec honneur le poids des discussions du Congrès.

L'influence de cette session n'est sans doute pas étrangère à l'ardeur avec laquelle vous avez abordé, dans ces dernières années, les études archéologiques; ardeur qui a produit une si grande quantité de travaux qu'il me sera impossible de les énumérer tous.

Pouillé du diocèse.

Mes yeux tombent d'abord sur la publication faite par M. d'Arbois de Jubainville, du Pouillé du diocèse de Troyes, rédigé en 1407. Ce document est précédé d'une savante introduction où je vais puiser quelques courtes explications. On appelle *Pouillé d'un diocèse* l'état des bénéfices ecclésiastiques, abbayes, prieurés, cures, etc., compris dans ce diocèse. Autrefois le Pouillé était indispensable à l'évêque pour la connaissance de ses droits et pour la collation des bénéfices. Aujourd'hui, c'est un document de statistique et de géographie d'autant plus précieux qu'il est plus ancien. M. d'Arbois a donc rendu un grand service à l'histoire locale en publiant ce document qui nous donne une foule de renseignements utiles, et qui nous indique notamment les limites et les subdivisions du diocèse de Troyes au commencement du XVe siècle. Ces limites n'ont point

varié jusqu'au XVIII[e] siècle ; il est probable qu'elles remontaient à une époque bien plus reculée que le XV[e], puisqu'elles représentaient presqu'exactement les *pagi* Mérovingiens et Carlovingiens. Je ne suivrai pas le savant commentateur dans sa recherche des origines du diocèse de Troyes, dans la comparaison qu'il en fait avec les anciennes divisions gallo-romaines, et notamment avec le territoire attribué à l'ancienne cité des Tricasses ; je me contenterai de dire qu'il tire de ce document un excellent parti, et que sa critique ingénieuse et éclairée en fait sortir une vive lumière sur plusieurs questions restées obscures.

M. Boutiot a rendu aux lettres un service du même genre en publiant le procès-verbal de la levée du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Troyes, en 1674. Le ban et arrière-ban était un mandement du Roi qui convoquait les vassaux de la couronne pour se rendre à l'armée : le ban s'appliquait aux nobles relevant directement de la couronne ; l'arrière-ban, à ceux qui relevaient des vassaux du Roi. Ban de 1674.

Le commentaire, dont M. Boutiot accompagne ce procès-verbal, ne laisse rien à désirer : il met en relief les curieuses conséquences qui résultent de la lecture de cette pièce. Le document lui-même est très-intéressant en ce qu'il rappelle les noms de la noblesse de Champagne, dont plusieurs sont encore honorablement portés de nos jours, et l'état de fortune et de dignité où se trouvait alors chaque membre de cette noblesse.

Les personnes qui voudront consulter le travail de M. Boutiot, le trouveront dans l'*Annuaire* de 1855.

Prieurés de Molesme.

Vous avez voulu également donner la publicité de ce recueil à la *Liste des prieurés de l'ancien évêché de Troyes, relevant de l'abbaye de Molesme*, par M. Coutant, l'un de vos membres correspondants. C'est un extrait intéressant du Pouillé de l'abbaye de Molesme. Cet antique et opulent monastère a possédé dans notre diocèse jusqu'à douze prieurés richement dotés, dont l'un, celui de Saint-Quentin, était situé dans l'enceinte même de Troyes; de là, le nom de *rue de Molesme* donné à la voie publique qui avoisine ce prieuré, dont le périmètre est encore très-reconnaissable et dont l'église et les bâtiments subsistent en partie.

Merrey, Juilly, Mores, etc.

Vous devez, au même collaborateur, trois autres travaux du même ordre : le premier est une notice historique sur le village de Merrey; c'est un tableau saisissant des désastres sans nombre qu'a eu à subir ce village pendant toute la durée du moyen-âge; triste privilège des lieux fortifiés, dont les murailles compromettaient bien plus qu'elles ne protégeaient les malheureux habitants !

Le second a été publié dans l'année 1854, sous le titre de *Recherches Historiques sur Juilly-sur-Sarce ou Juilly-le-Châtel.* Ces recherches sont divisées en trois parties : dans la première, l'auteur rassemble tous les documents relatifs au monastère qui a rendu Juilly si fameux et si florissant. Il prouve que c'est bien dans ce village que, sur l'initiative du comte Millon, de Bar-sur-Seine, fut fondée la riche abbaye de Juilly, illustrée par Pierre-le-Vénérable, et par sainte Umbéline, sœur de saint Bernard, qui en fut

la première abbesse. La seconde partie traite des seigneurs de Juilly, et la troisième fait ressortir quelques particularités historiques sur cette baronnie.

Une notice historique, sur l'abbaye de Mores, fameux monastère fondé par saint Bernard, vers le milieu du XVIe siècle ; — une note sur un atelier monétaire découvert à Lantages ; — et un répertoire descriptif, avec dessins, des armoiries des communautés religieuses de Troyes et des environs, complètent le précieux tribut que vous devez à la science et au zèle infatigable de M. Coutant.

Tombes de Verrières et d'Isle-Aumont.

M. Corrard de Breban, notre maître à tous en fait d'histoire locale, et que des traditions de famille obligent si glorieusement, a enrichi vos Mémoires de communications importantes. A mon avis, le talent de notre collègue se distingue particulièrement par une critique froide et calme, et par conséquent sévère et éclairée. C'est un don que le ciel refuse en général aux archéologues, race aventureuse, qui souvent semble plutôt composer des romans qu'écrire l'histoire. Avec M. Corrard de Breban, point de ces entraînements qui conduisent à l'erreur, point de ces conjectures hasardées qui séduisent tant les novices, mais qui font sourire les véritables savants. Le lecteur trouve en lui un guide sûr, expérimenté, sobre, qui ne tire des faits que les conséquences qu'ils contiennent réellement. Ces qualités, jointes au style ferme et lucide que vous connaissez tous, distinguent les mémoires qu'il vous a lus, et notamment son rapport sur le cimetière antique de Verrières. Un état détaillé des curieuses découvertes faites dans ces

sépultures gallo-romaines nous mènerait trop loin aujourd'hui, et ne serait d'ailleurs que la répétition du rapport de M. Corrard. Ce cimetière, le huitième de ce genre, exploré sous les auspices de la Société, est celui de tous qui a fourni au Musée les reliques les plus nombreuses et les mieux conservées. Parmi celles-ci, je citerai seulement le curieux barillet, figuré au tome XVII de vos Mémoires, et que tous les musées d'antiques nous envient. Une seule fosse contenait, outre un cadavre d'une taille extraordinaire, un vase en cuivre, deux vases de terre, une énorme lame de sabre, deux fers de lance, un fer de flèche, un couteau, l'armature d'un bouclier et une pince à épiler. On voit que ce guerrier-géant avait dans sa tombe un aspect encore formidable, et que, selon la coutume de ces temps barbares, on avait enseveli avec lui tous ses ornements et toutes ses armes.

M. Corrard est spécialement chargé par vous d'enregistrer, chaque année, sous le titre d'archéologie départementale, les découvertes qui se produisent dans nos contrées. La Société attend toujours avec impatience ces résumés si pleins d'intérêt.

Celui que vous a présenté notre collègue, en 1855, n'a point trompé votre espérance. Je n'entrerai pas dans l'énumération des fouilles qui ont eu lieu, et des objets antiques qui ont été trouvés sur divers points de notre territoire. Je citerai seulement les sépultures d'Isle-Aumont, à cause de leur physionomie toute spéciale. Elles présentent un caractère de plus haute antiquité que tous les cimetières trouvés jusqu'alors. Ces caractères sont tels

qu'ils me paraissent indiquer un temps bien antérieur à l'époque gallo-romaine, et remonter jusqu'aux siècles reculés où les Gaulois indigènes étaient en paisible possession de leurs forêts sauvages. Je me hâte d'ajouter que cette appréciation m'est personnelle, et d'avouer que j'appartiens un peu à la secte des archéologues aventureux dont je parlais tout à l'heure.

Je néglige d'autres travaux moins importants de M. Corrard, et je ne citerai plus de lui que son mémoire sur les diverses enceintes et sur les fortifications de la ville de Troyes. C'est un dernier regard jeté par l'auteur sur ces monuments qui croulent tous les jours sous le marteau du démolisseur, sur ces vieux témoins des luttes et du courage de nos ancêtres : c'est, comme il le dit lui-même, un dernier adieu à une configuration des lieux tels qu'il les avait vus depuis son enfance, à un état de choses qui manquait peut-être de symétrie, mais qui rachetait ce défaut par la variété, l'élégance et une originalité pittoresque. Enceintes de Troyes.

M. Corrard décrit, dans ce mémoire, l'enceinte romaine, l'enceinte sous Thibaut II, vers 1150, avec ses onze portes ou poternes; le complément de l'enceinte actuelle par Thibaut IV, vers 1220; l'enceinte fortifiée de murailles et de tours, par les habitants eux-mêmes, aux XIVe, XVe et XVIe siècles, et enfin l'enceinte, telle que les années l'avaient faite, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

A ce mémoire, qui doit être dans la bibliothèque de tout troyen curieux de connaître l'histoire de son pays, est joint un plan lithographié des enceintes

successives, dû aux recherches et au crayon de M. Boutiot.

Le Saut Périlleux et la Tour Barbazan.

C'est peut-être ici, Messieurs, le lieu de consigner la demande en grâce que vous avez cru devoir adresser dernièrement à l'Administration Municipale, en faveur de la tour Barbazan, du passage couvert du Joli-Saut et de la tour du Saut-Périlleux, ces derniers vestiges si pittoresques de notre architecture militaire. Vous rendez justice, plus que personne, à l'amour du progrès, au zèle légitime pour les améliorations, à la sollicitude pour le bien-être des habitants, qui anime et qui guide le Maire et le Conseil Municipal de Troyes dans les nouveaux plans qu'ils ont conçus pour la cité; mais ne pourrait-on, tout en marchant ainsi d'un pas ferme vers l'avenir, avoir du respect pour le passé, et, sans lui rien sacrifier d'important, ne pas le pousser inutilement du pied dans le gouffre béant de l'oubli qui ne l'attend que trop sûrement? Le véritable progrès aurait-il eu à souffrir, par exemple, et le quartier Saint-Jacques eût-il été privé d'un seul des avantages que lui a donnés la démolition des remparts, si la ravissante porte gothique, qui donnait accès de ce côté dans la ville, avait été conservée? Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour blâmer cet inutile acte de vandalisme. Que ce souvenir et tant d'autres nous servent et plaident avec nous en faveur des monuments dont vous avez demandé la conservation! En tous cas, Messieurs, vous avez rempli, en réclamant pour eux, les devoirs que vous imposaient vos statuts et vos antécédents, et l'artiste ne vous en saura pas moins gré que l'archéologue.

Porte du Château des Comtes.

Pendant que je suis sur ce sujet, je veux dire quelques mots de la porte du château des Comtes, qui occupe maintenant une position isolée sur la place de la Tour; la critique s'est assez exercée sur la conservation de ce monument pour que ces quelques mots ne soient pas inutiles. Etablissons d'abord un fait que beaucoup ont oublié : c'est que la conservation de cette porte a été imposée à l'administration par le Ministre de l'Intérieur, sur le rapport de M. Didron. Je ne cite pas ce fait pour mettre la Société Académique à couvert; je me hâte de dire, au contraire, que si M. Didron ne fût pas intervenu, vous eussiez pris vous-mêmes l'initiative de cette mesure. Mais pourquoi, dit-on, tant d'amour et de respect pour un monument sans beauté, d'une simplicité primitive, et que rien ne recommande que son antiquité? Ce serait déjà là un mérite à vos yeux, Messieurs; mais on se trompe quand on pense que son caractère roman recommande seul cette porte. Il me suffit, pour indiquer les autres motifs qui militent en sa faveur, de rapporter l'inscription que vous y avez mise, à la fois comme un enseignement et comme une sauvegarde. Cette inscription est ainsi conçue :

« Cette porte, dernier vestige de l'un des châ-
» teaux des Comtes de Champagne, est conservée
» en mémoire de ces princes qui, pendant plusieurs
» siècles, consacrèrent leur génie, leur puissance et
» leurs richesses à la grandeur et à l'embellissement
» de cette cité. »

« Providence du pauvre, protecteurs des arts,
» bienfaiteurs de l'industrie, ils ont droit à la re-
» connaissance de tous. »

Je n'ajouterai rien à ces belles paroles; si cette inscription ne sauve pas le vénérable monument, tout ce que je pourrais dire à ce sujet serait superflu.

Je reviens à vos travaux sur l'archéologie et sur l'histoire locale.

Médailles et Monnaies.

Vous trouverez naturel, qu'après vous avoir parlé de M. Corrard, le premier nom qui vienne sous ma plume soit celui de son digne émule, M. Camusat de Vaugourdon. Vous lui devez un rapport sur un bulletin de l'académie d'Aix, dans lequel sont établis certains caractères auxquels on peut reconnaître les monuments d'origine gauloise. — C'est M. Camusat que vous chargez de déterminer et de décrire toutes les médailles et les monnaies dont la découverte parvient à votre connaissance; je suis bien forcé d'ajouter, dussé-je blesser sa modestie, que jamais vous n'avez trouvé ses connaissances en défaut. Je ne veux point rappeler ici toutes les occasions que vous avez eues de mettre sa complaisance et son érudition à l'épreuve. Je citerai seulement les trois cents monnaies trouvées à Montpothier, et dont la découverte vous a été signalée par votre zélé correspondant M. Gérost, de Villenauxe. Je parle de ce fait, parce que le gaspillage dont ces médailles avaient été l'objet vous a fait solliciter et obtenir de M. le Préfet une circulaire adressée à tous les agents administratifs pour les inviter à informer, à l'avenir, la Société Académique de toutes les découvertes intéressant les arts, les sciences et l'archéologie. — Ajoutons en passant que cette me-

sure produit d'excellents fruits, et que le Musée en a déjà ressenti les bons effets.

Rues de Troyes.

C'est à M. Camusat que vous devez encore le précis historique sur les noms des rues de Troyes. Ce document sera précieux à consulter, dans quelques années, pour ceux qui voudront reconstituer l'ancienne topographie de notre ville, et connaître les raisons des changements apportés dans les noms des places, des rues et des quais.

Il nous faut maintenant remonter le cours des âges pour nous occuper des monuments les plus anciens du département.

Monuments druidiques.

Pour répondre au vœu du Congrès archéologique, vous avez désiré assurer la conservation des dolmens existant dans nos campagnes. Ces monuments mystérieux, tombeaux et autels à la fois, sur lesquels on suppose que les Druides immolaient des victimes humaines à leurs sombres divinités, existent en grand nombre encore dans l'arrondissement de Nogent. Vous avez chargé l'un de vos membres associés, M. le docteur Chertier, d'en faire la recherche et la description. Notre collègue a rempli cette tâche avec beaucoup de zèle et de dévouement. Il vous a envoyé un tabeau complet des dolmens des environs de Nogent, indiquant leur nombre, leurs dimensions, leur poids approximatif, le nom de leurs propriétaires et la valeur du terrain qu'ils occupent. Il a joint à ce tableau des planches donnant le dessin des pierres druidiques qui n'avaient pas encore été décrites dans les Mémoires de la Société. Vous avez remercié

M. Chertier de ce beau travail que vous destinez à l'impression.

Un monument du même temps, quoique d'une nature différente, a été exploré, d'après vos ordres, par M. Le Grand et par moi : c'est un tumulus situé à Rouilly-Sacey, qui avait été signalé par M. Deheurle. Vos Mémoires contiennent les détails et les résultats de cette exploration.

Notices diverses. Je m'aperçois qu'il m'est impossible, Messieurs, de continuer à exposer tous les services rendus par chacun de vous à l'archéologie locale. Pour me servir d'une locution fameuse, *j'en passe et des meilleurs*, et je me contente de citer en courant : M. Fléchey, pour sa description et ses charmants dessins des anciens puits de la ville, de la tombe antique découverte au cimetière de la Madeleine, et du panneau en cuivre émaillé (XIIIe siècle) de l'église de Nogent-en-Othe; MM. Prié, Royer et Eugène Ray, pour leurs rapports sur les villas romaines de Neuville et de Balnot, sur leurs découvertes archéologiques dans les contrées de Paulin et du Corroy, près des Riceys, et sur une piscine romaine trouvée entre Essoyes et Fontette; M. de Barthélemy, votre savant correspondant, pour sa liste des monastères et des abbayes du diocèse de Châlons, qui appartenaient autrefois au diocèse de Troyes, et pour les trois lettres inédites du maire et des échevins de Troyes, flagrant témoignage de l'ardeur avec laquelle nos ancêtres suivaient le parti de la ligue; M. Aufauvre, pour son charmant mémoire sur un vitrail de Nogent, et pour le procès-verbal inédit de l'inhumation de Voltaire à l'abbaye de Scellières, pièce que vous destinez à

l'*Annuaire* de 1857; M. le docteur Bédor, pour la publication d'une bulle, inconnue jusqu'alors, du pape Urbain IV; M. Jules Ray, pour sa nouvelle liste des monuments historiques du département; M. Gérost, pour ses annales de l'abbaye de Nesle, et surtout pour le zèle avec lequel il a fait recouvrer, à l'église de Villenauxe, la merveilleuse châsse du XIIIe siècle dont on l'avait dépouillée; M. Camille Dormoy, de Tonnerre, pour l'envoi de monnaies et d'objets antiques, et d'une vieille charte concernant la seigneurie de Subligny (Souligny) sous Montagu-les-Troyes; M. le percepteur et M. le maire d'Auxon, pour leurs renseignements sur l'antique *Blanum;* M. Adnot, de Chappes, pour sa communication relative aux 3,500 médailles trouvées à Clérey; enfin M. Rivière, boulanger et numismate à Troyes, pour sa note sur une découverte de médailles romaines faite dans le grand cimetière.

On peut, par cette incomplète énumération, se faire une idée des services que la Société a rendus à l'archéologie. J'ajouterai qu'infatigables dans votre prévoyance, vous avez nommé une Commission chargée de recueillir tous les objets curieux que les travaux du chemin de fer de Mulhouse peuvent mettre à découvert.

Histoire et Biographie locales.

Quelques mots maintenant sur des travaux de biographie et d'histoire proprement dite que je n'ai pu confondre avec les précédents.

Je comprends dans ce nombre : la note de M. Socard sur la véritable paternité des Mémoires de l'Académie de Troyes, jusqu'alors exclusivement

attribuée à Grosley; le remarquable mémoire de M. Clément-Mullet sur le célèbre rabbin et poète Salomon Jarchi, l'une des gloires de notre pays, resté jusqu'ici dans un injuste oubli; la note sur la nationalité de Jeanne d'Arc, qu'on voulait enlever à la Champagne, et que M. Harmand lui restitue victorieusement; enfin, le précis historique de M. Boutiot sur la navigation de la Barse et de la Seine, et la première partie de l'ouvrage de M. Guénin, intitulé : *Troyes et le département de l'Aube pendant les soixante dernières années.*

Pour être juste, Messieurs, il faudrait que je pusse consacrer plusieurs pages à l'examen de ces deux derniers ouvrages.

Dans le premier, M. Boutiot prouve, par des documents irréfutables, que la Seine et son modeste affluent la Barse étaient navigables en amont de Troyes, pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles : les bateaux remontaient alors jusqu'à Bar-sur-Seine et jusqu'à Montiéramey. Je renvoie à vos Mémoires ceux qui voudront connaître à fond les renseignements curieux que donne M. Boutiot sur cette période de l'histoire de nos anciennes voies navigables.

L'ouvrage de M. Guénin renferme une suite de récits du plus vif intérêt pour nos concitoyens; il comprend trois périodes historiques pendant lesquelles notre patriotique Champagne a été le théâtre de drames incessants dont le souvenir a déjà besoin d'être rappelé à la génération présente, c'est-à-dire : la révolution de 1789, le premier Empire et l'invasion de 1814. M. Guénin a été constamment à la hauteur de sa tâche. Son style est simple et clair, sans cesser d'être noble; et, malgré la matière brû-

lante qu'il a traitée, il règne dans son ouvrage une modération de langage, une réserve d'appréciation dont on ne saurait trop faire l'éloge.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur vos travaux concernant les lettres et les arts proprement dits.

Monti et Verri.

Dans le domaine des lettres, je rappellerai d'abord le tribut que vous ont payé quelques-uns de vos membres correspondants. Vous avez reçu de M. Alexandre une traduction exacte et fidèle de la tragédie d'Aristodème et de la vie d'Erostrate. Ces deux ouvrages sont écrits dans la langue du Tasse. Vous connaissez tous le poète Monti, qui excella surtout dans la poésie lyrique. Sa pièce d'Aristodème est une des plus touchantes du théâtre italien. Elle fut jouée à Rome en 1827, un an avant la mort de l'auteur, avec un immense succès; elle le dut autant au mérite de l'œuvre qu'au talent admirable de sa principale interprète, notre célèbre Mme Malibran. Quant à la prétendue vie d'Erostrate, composée par Verri, l'auteur des *Nuits Romaines,* il est inutile de dire que c'est tout simplement un roman dont Longus a, dit-on, fourni la première idée à l'auteur. Erostrate, qui incendia le temple d'Ephèse dans la nuit même où naquit Alexandre-le-Grand, l'an 356 avant J.-C., n'est connu que par l'acte insensé qui l'a rendu fameux, et l'on ne sait rien de lui que son crime. Il faut sans doute attribuer ce silence de l'histoire à la loi sévère portée par les juges d'Ephèse, qui défendait même de prononcer son nom. M. Alexandre a bien mérité des lettres en faisant connaître la fable ingénieuse à l'aide de laquelle

Verri cherche à indiquer la part que peuvent avoir eu, pour pousser Erostrate à son inutile forfait, les passions et les influences sociales de son temps.

Physiologie de la Langue.

M. Bataillard, avocat à Paris, vous a envoyé une monographie intitulée *Physiologie de la Langue*. C'est un élégant badinage, où, sous une forme légère, l'auteur a caché une érudition dont il tire un parti piquant.

M. Clovis Michaux, le gracieux poëte, vous a envoyé une pièce de vers manuscrite intitulée *La Foi*. Cette pièce, où l'élévation de la pensée est rehaussée par la noblesse de la forme, se termine par une peinture saisissante des derniers moments et de la foi ferme de Marie-Antoinette.

Je ferai une chose agréable au vénérable doyen de vos membres honoraires, M. Patris-Debreuil, en le citant immédiatement après M. Clovis Michaux, dont il est l'admirateur, et dont il a, tout récemment encore, glorifié le talent dans la langue des dieux. Vous devez à M. Patris des *stances sur la vieillesse*, et une épître en vers à M. Michaux, où la chaleur du cœur se fait encore sentir sous les glaces de l'âge.

Le Mystère de la passion.

Parmi vos membres résidants, M. Boutiot vous a communiqué de très-curieuses recherches sur le théâtre à Troyes au moyen-âge, et notamment à la fin du xve siècle. Des considérations sur la fête des fous, qui se célébrait à la cathédrale avec une pompe grotesque, et des notes sur la nature de certaines pièces représentées à diverses époques, le conduisent tout naturellement au *Grand Mystère de la Passion*,

dont le manuscrit, en trois volumes in-folio, se conserve à la bibliothèque de Troyes. Je renvoie au mémoire de M. Boutiot les amateurs de l'ancienne littérature et du vieux langage, qui voudront connaître la charpente du drame et les singularités du dialogue. La représentation se faisait en plein air, et durait trois jours; chaque journée contenait deux parties. La première est séparée de la seconde par ces mots: *Cy se fera le disner.* Il y avait à ce moment une suspension pendant laquelle acteurs et spectateurs allaient prendre leur repas. Les décorations étaient plus pompeuses et plus compliquées qu'on ne le pense, et les échafauds, qui servaient de scène, avaient une très-grande étendue. Il paraissait jusqu'à 107 personnages dans la seconde journée. La ville entière prenait à ces représentations un intérêt si passionné que les rues et les maisons restaient désertes, et que le Conseil de ville était obligé d'instituer une garde spéciale chargée de veiller aux portes, et des patrouilles extraordinaires *qui iront,* dit la délibération, *par la ville et par les quartiers pour voir quels gens vont et viennent.*

Dans l'énumération des travaux de votre Section des lettres, je n'ai garde d'oublier ceux de M. l'abbé Tridon, qui, négligeant pour cette fois l'archéologie dans laquelle il excelle, vous a fait hommage de deux études morales intitulées, l'une: *Mission de la Femme Chrétienne*; l'autre : *Influence de la littérature sur la société.*

La première est une peinture magnifique et vraie du rôle vivifiant et salutaire que les femmes, animées La Femme chrétienne.

et grandies par l'esprit religieux, ont joué et peuvent jouer encore dans notre société. « Les hommes, dit M. Tridon, font les lois; mais les femmes forment les mœurs, et, par là, leur influence est toute puissante. »

Dans la seconde, l'auteur s'élève avec force contre les hommages qu'on a prodigués, dans ces derniers temps, à des livres consacrés au mensonge et à la démoralisation. Il prouve qu'un ouvrage mal pensé, si bien écrit qu'il soit, ne peut être un bon livre, même au point de vue littéraire. Il fait appel aux sociétés savantes pour détourner la littérature de la voie funeste où elle se laisse entraîner.

La petite Vigne. M. l'abbé Tridon vous a encore lu, à l'une de vos dernières séances, un dialogue intitulé : *La petite Vigne et le Vigneron.* Ce petit apologue, où, d'une fiction ingénieuse se dégagent les principes fondamentaux de toute bonne éducation, n'a pas eu moins de succès devant vous que parmi les jeunes enfants que notre collègue, à l'exemple du divin maître, aime à attirer à lui.

Vous avez peut-être vu déjà ces myriades de jeunes têtes, réunies par M. l'abbé Tridon, autour de la chaire sacrée; vous avez alors apprécié combien est touchant le spectacle que présentent ces intelligences naissantes et ces cœurs naïfs en si bon accord et en si complète entente avec ce savant, vieilli dans les épreuves de la vie et dans les labeurs du saint ministère.

Pour ne point être taxé d'ambitieuse modestie, je rappellerai ici, à son rang, ma notice nécrologique

sur notre infortuné collègue M. Bardin ; ces quelques pages n'ont d'autre mérite que d'être sorties de mon cœur. Je mentionnerai aussi le compte-rendu du Congrès archéologique de Châlons, où vous m'aviez délégué, ainsi que le mémoire que j'y ai lu sur les droits de la ville de Troyes au titre de capitale de la Champagne. Notre victoire sur cette question a été complète. J'éprouve d'autant moins d'embarras à le dire, que le succès est dû uniquement à la bonté de la cause que j'avais à défendre.

Je ne m'étendrai pas sur un rapport de M. Harmand, dans lequel les poésies de M. Clovis Michaux sont jugées avec un goût exquis et dans la forme la plus littéraire. J'arrive, sans m'arrêter davantage, au dernier nom que je vous citerai parmi nos littérateurs, à celui de M. le baron Doyen. Poésies.

C'est un des membres les plus récemment admis parmi vous, et pourtant vous devez déjà bien des heures délicieuses à ce talent si élégant et si délicat. Critique aussi ingénieux et aussi fin que bon écrivain, il vous entraîne toujours dans des sphères élevées, soit qu'il vous rende compte des œuvres d'autrui, soit qu'il vous lise les siennes, comme lui seul sait lire. Vous avez reçu de lui deux rapports sur un bulletin de l'Athénée du Beauvoisis et sur un volume des Jeux Floraux, c'est-à-dire, deux modèles d'appréciation littéraire, dans lesquels il a enchâssé la traduction en vers français d'un hymne de Rigas, le Tyrtée de la Grèce moderne.

Délégué par vous, il y a peu de jours, avec quelques autres de nos collègues, au Congrès des Sociétés Savantes à Paris, M. Doyen vous y a dignement

représentés, et, à son retour, il vous a raconté les travaux et dépeint la physionomie de cette assemblée en quelques pages, où il a déployé à la fois un talent sérieux d'analyse et le charme de la plus fine raillerie. — Il vous a communiqué encore, avant de les mettre à l'impression, plusieurs des Odes d'Horace qu'il a traduites. Tous les éloges que je pourrais faire de cette œuvre, si difficile et si vainement tentée jusqu'ici, seraient un hors-d'œuvre, après les félicitations adressées à l'auteur par les critiques les plus éminents de notre époque.

Je ne soumettrai pas au scalpel les poésies détachées qu'il vous a encore lues, non plus que tant d'autres pièces qu'il a confiées à mon amitié, et dont vous aurez, je l'espère, la confidence à votre tour. L'auteur y fait vibrer toutes les cordes de l'âme, et touche à tous les genres, depuis le badinage le plus spirituel jusqu'à ce cri du cœur si douloureusement prophétique, intitulé : *Le Départ.*

Ne vous en étonnez pas, Messieurs, les anciens appelaient les poëtes *vates,* c'est-à-dire devins, prophètes; triste don du ciel qui ajoute, dans ces âmes frémissantes, les douleurs de l'avenir à celles du présent! — Je n'en dirai pas davantage. De pareilles choses d'ailleurs ne s'analysent pas, elles se lisent; quand on les a lues, on les relit; et quand on les a relues, on met le livre qui les contient à une place choisie, à la portée de la main, afin qu'on puisse le reprendre, dans ces heures d'amertume et de dégoût, que connaissent les plus forts et les plus heureux, et dans lesquelles l'âme, abatttue par le prosaïsme de la vie, a besoin de quelques gouttes de rosée.

Enfin, Messieurs, parmi les titres de votre Section des lettres à la reconnaissance publique, je crois pouvoir compter l'*Annuaire de l'Aube,* qui est publié sous vos auspices et avec votre concours depuis 1853. — Secondés par l'éditeur M. Bouquot, dont je me plais à reconnaître ici le zèle, et par son prote, M. Canivet, qui s'efforce chaque jour de justifier davantage la glorieuse récompense qui lui a été décernée en 1853, vous avez travaillé sans relâche à perfectionner ce recueil. La première partie de l'*Annuaire,* qui comprend le calendrier réduit au temps moyen de Troyes et la nomenclature des autorités et des établissements publics du département, nous paraît soutenir avantageusement la comparaison avec les meilleurs ouvrages du même genre. Chacun des services administratifs est précédé d'une notice brève et claire, suffisante pour indiquer son origine, ses attributions, son mécanisme.

Annuaire de l'Aube.

La seconde partie, destinée aux renseignements statistiques et historiques, va s'améliorant d'année en année. Les articles qui la composent, quoique tous curieux ou intéressants, sont peut-être trop exclusivement à l'adresse de l'érudit et de l'archéologue. Votre Commission s'efforcera d'y introduire plus de variété, et de sacrifier davantage aux lettres proprement dites. Déjà elle y a inséré, chaque année, des notices biographiques, soit sur celles de nos anciennes illustrations qui sont restées jusqu'ici sans historien, soit sur ceux de nos compatriotes éminents que la mort nous enlève tous les jours. Je saisis cette occasion de remercier publiquement en votre nom MM. Socard, Finot, Fortin, Aufauvre et M. l'abbé Georges, qui ont bien voulu coopérer à votre pa-

triotique mission, en composant pour l'*Annuaire* des biographies que le public a vivement goûtées.

Peinture. Parmi ceux de vos travaux qui ont eu les arts pour objet, je citerai une notice historique sur la Société des Amis-des-Arts de Troyes, par M. Le Brun-Dalbanne. L'auteur rappelle l'origine de cette association; il énumère les services qu'elle a rendus, les résultats sortis de ses cinq expositions successives, dont la première s'ouvrit le 20 juillet 1841. Dans ce mémoire, élégamment écrit, l'auteur apprécie chacun de nos peintres avec la bienveillance qui lui est naturelle, tout en caractérisant les qualités propres de leur talent.

Sculpture. M. l'abbé Coffinet, que les arts, les lettres et l'archéologie réclament à la fois, vous a fait, au nom d'une Commission spéciale, un rapport sur les travaux de M. Louis Charton, sculpteur à Dampierre. Non-seulement le rapporteur décrit et juge, avec l'autorité d'un connaisseur, les différentes œuvres de M. Charton, mais encore il redresse, en passant, l'erreur qui faisait remonter la construction du sanctuaire de Dampierre à l'an 1111; il démontre par des preuves irréfragables que c'est en l'an 1197, au plus tôt, que fut élevé ce sanctuaire, qu'il signale comme un admirable type d'architecture romane. C'est sur les conclusions de ce rapport que vous avez voté à M. Charton la médaille d'or qui lui sera décernée dans cette séance.

Vous devez, en outre, à M. l'abbé Coffinet des *Recherches sur l'origine des Parcelles de la Vraie Croix*, conservées dans le trésor de la cathédrale. Tout le

monde voudra lire cette intéressante dissertation que son auteur a traitée avec une grande supériorité, au triple point de vue de la religion, de l'art et de l'histoire.

Enfin, vous avez encore présent à la mémoire le rapport que vous a lu M. Coffinet dans votre séance de janvier, sur un ouvrage intitulé : *La Piété au moyen-âge,* dont vous a fait hommage l'un de vos membres correspondants. On ne saurait envelopper une critique plus sincère et plus juste dans des formes plus bienveillantes. S'il est possible de conjurer le *genus irritabile vatum,* ou, pour parler français, de contredire et d'éclairer un paléographe sans le blesser, à coup-sûr notre savant chanoine a dû opérer ce miracle.

Je mets au nombre des services que vous avez rendus aux arts le travail auquel s'est livrée une Commission spéciale, dont M. Corrard de Breban était le rapporteur, au sujet des noms historiques et des armoiries qui doivent figurer dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Ce travail vous était demandé par M. le Maire de Troyes, auquel vous avez présenté vingt noms choisis parmi ceux des personnages qui ont le plus illustré notre cité.

Statue d'Urbain IV.

Enfin, Messieurs, vous concentrez en ce moment vos moyens d'action sur une grande œuvre qui occupe toutes vos pensées; vous avez conçu le projet d'orner la ville de Troyes d'un magnifique monument, en même temps que de rendre un éclatant honneur à l'un des plus illustres enfants dont elle soit fière. Vous voulez élever, sur l'une de nos places publiques, une statue au grand pontife Urbain IV.

Depuis longtemps, ce monument faisait partie de vos rêves pour l'embellissement de notre cité; mais les difficultés d'exécution, votre impuissance financière, vous faisaient hésiter et différer d'années en années. Cette fois, à propos d'un bas-relief que vous voulez aussi consacrer à la mémoire de saint Loup, vous vous êtes adressés à notre célèbre scupleur M. Simart, et sa réponse si chaleureuse et si patriotique vous a décidés.

Voici ce que vous écrivait l'éminent artiste :

. . . .

Simart. « Je vous demande pardon de la digression à la- » quelle je me laisse entraîner en songeant au monu- » ment qui pourrait être élevé à la mémoire d'Ur- » bain IV.

» Et pourquoi ce projet ne pourrait-il s'effectuer » aussi? Le sujet n'en est-il pas grand et beau, et si » une souscription était ouverte, qui donc à Troyes » et dans le département refuserait de contribuer à » l'érection d'un monument qui rappellerait les ver- » tus et l'énergie de cet homme étonnant, qui, né » dans une échoppe de savetier, mourut la tiare sur » la tête?

» Voici sommairement mon projet : le piédestal » serait orné de quatre bas-reliefs qui rappelleraient » les phases si diverses de la vie du Pontife. Et quels » beaux sujets pleins d'intérêt et de contrastes! ici, » l'enfant pauvre, misérable; là, le Pontife puissant : » l'échoppe du savetier, le trône pontifical, etc. — » Quel enseignement dans cette élévation due seule- » ment à la vertu et au mérite!...

» Sur ce piédestal s'élèverait une statue d'Urbain IV,

» de quatre mètres de proportion. Le bras étendu,
» il bénirait les générations de sa ville natale.

» Je suppose, et j'ai lieu d'espérer, que, par une
» souscription, on atteindrait facilement à la somme
» nécessaire pour couvrir les frais d'exécution et
» l'achat du bronze (peut-être même l'Etat accor-
» derait-il ce bronze). Quant à moi, j'offrirai avec
» bonheur à mes concitoyens le modèle de ce mo-
» nument.

» J'ai souvent rêvé que j'exécutais cette grande
» œuvre pour ma ville de Troyes, et qu'alors un de
» ses enfants, pauvre, possédé de l'amour des beaux-
» arts, qui avait été soutenu et encouragé par elle,
» avait acquis à force de travail et de persévérance
» le bonheur de pouvoir dire à ses concitoyens :
» *Soyez aussi fiers de votre artiste!* Ce monument
» témoignerait à la fois et de mon droit et de ma
» reconnaissance. . . . . »

Entraînés par ce chaleureux élan, vous n'hésitez plus. Votre Section des arts, à qui la lettre de M. Simart avait été renvoyée, vous demande l'autorisation de rechercher les moyens d'assurer la prompte exécution de la statue d'Urbain IV; et, dans votre séance générale du 18 avril, après une discussion solennelle, vous décidez à l'unanimité que l'exécution de ce grand projet sera immédiatement commencée par vous et poursuivie sans relâche jusqu'au jour, glorieux pour notre ville, où elle verra se dresser sur l'une de ses places l'effigie du grand Pontife, la main droite étendue pour protéger et pour bénir la vieille cité qui fut sa mère.

Vous ne doutez pas, Messieurs, que, lorsque les offres généreuses de M. Simart seront connues, l'en-

thousiasme qui vous anime ne s'étende de proche en proche, et que, depuis le plus élevé jusqu'au plus humble, tous les habitants de notre département ne vous apportent leur offrande.

Vous comptez d'avance, parmi vos auxiliaires, M. le Préfet, le Conseil Général, Mgr l'Evêque et le Clergé du diocèce, M. le Maire et le Conseil Municipal de Troyes. Vous espérez plus; vous voulez intéresser à votre œuvre le Gouvernement de l'Empereur, le Saint-Père, la Chrétienté tout entière, qui ne peut refuser son concours à la glorification du Pontife qui a institué la Fête-Dieu.

Votre section des arts est en mesure de vous présenter un plan, et, dans votre prochaine séance, vous arrêterez avez elle les moyens d'exécution.

Le Musée. Je devrais maintenant m'étendre un peu sur votre œuvre la plus populaire, sur le Musée. Le réglement et nos antécédents me feraient l'obligation d'énumérer les dons qui ont été faits à cet établissement depuis votre dernière séance publique; mais la générosité de nos concitoyens et la multiplicité des offrandes ont rendu l'exécution de cette tâche impossible : tel a été l'empressement des grands comme des petits, des citadins comme des cultivateurs, à vous adresser des objets d'art et d'antiquité, qu'il me faudrait plusieurs pages pour donner seulement la nomenclature des noms des donateurs et des objets donnés. Je me contenterai donc de dire que, dans ces quatre dernières années, cent quatre-vingt-deux personnes vous ont déposé, pour le Musée, trois cent un objets de nature différente.

Je ne puis aujourd'hui que réitérer, en public, à tous ces donateurs ensemble, les remercîments que vous leur avez adressés déjà en particulier et par écrit; vous me pardonnerez néanmoins, pour ce qui regarde la peinture seulement, de remercier en particulier M. Fléchey, pour son rare et curieux tableau du *Christ-Expirant* de l'école du Giotto; M. Audiffred, pour la gouache originale, peinte par Charpentier, en 1778, représentant l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains (la préfecture actuelle); et enfin M. Gentil-Jacob, pour le portrait à l'huile de notre célèbre sculpteur François Gentil.

Je considère comme un devoir, au risque d'être importun, de rappeler le vœu que je formulais déjà, il y a quatre ans, dans une solennité pareille à celle-ci. Je suppliais alors, en votre nom, l'Autorité Municipale de comprendre au nombre des objets les plus dignes de sa sollicitude l'état fâcheux de notre Musée, quant aux bâtiments impropres et insuffisants qui lui sont affectés. L'état de choses que je signalais alors ne s'est point amélioré; bien au contraire, la grande quantité d'objets qui sont venus s'ajouter à nos collections a naturellement augmenté le désordre et l'encombrement. La salle des peintures ressemble moins à une galerie d'exposition qu'à un magasin où les tableaux sont empilés sur trois rangs, dont le dernier empêche absolument de voir les deux autres. La belle et vaste toile de notre compatriote M. Maison, que nous devons à la générosité de l'Empereur, n'a pu trouver place qu'en travers de la salle, et dérobe ainsi aux spectateurs un quart des objets d'arts exposés, et notamment *la Nymphe blessée* de Simart, ainsi que *la Cheminée du* XVIe *siècle*,

si admirée des connaisseurs, dont M. Eugène Paillot vous a fait don.

Les collections d'histoire naturelle et d'antiquités n'ont pas un meilleur sort. Vous avez des échantillons suffisants pour les compléter sur quelques points et pour les augmenter sur tous les autres; mais le défaut d'espace vous oblige à laisser ces échantillons dormir à l'état de colis. Un musée en caisse est une innovation qui ne semblera heureuse à personne, et que, par amour-propre pour mon pays, je voudrais voir cesser le plus tôt possible.

A Dieu ne plaise que je sois injuste envers l'Administration! Je sais qu'elle a fait étudier des projets de construction et d'appropriation qui sont prêts; je connais les difficultés financières qui les ont fait différer jusqu'ici. Je l'adjure seulement d'ajourner les besoins moins pressants pour s'occuper de celui-ci, et je l'avertis qu'il y a péril dans un plus long retard pour les peintures et pour les gravures, dont plusieurs sont d'un haut prix.

Mutations dans le personnel de la Société.

Je termine, Messieurs, par une page bien triste qui, aux termes du réglement, doit contenir les noms de ceux de nos collègues que la mort ou l'absence ont séparés de vous.

Vous avez perdu, parmi vos membres résidants :

MM. Pillard-Tarin,
Lebasteur,
Guignard,

Clément-Mullet,
Gustave Eyriès,
Gréau Aîné,
Paillot de Saint-Léger,
Gallice-Dalbanne,
Lasneret Père,
Patin,
Chéron,
Dautremant.

Parmi vos membres honoraires :

MM. Lhoste,
De Fadate de Saint-Georges,
Gossin, Jules,
Flaugergues.

Parmi vos membres associés :

MM. le Comte de Plancy,
Brodier-Lesaint,
De Christon d'Auzon,
Bonnemain (Hippolyte).

Parmi vos membres correspondants :

MM. Lair, de Caen.
Héricart de Thury, Membre de l'Institut.
Allègre David, Propriétaire à La Teste-de-Buch.
Gauthier, Architecte, Membre de l'Institut.
Gerdy, Professeur à la Faculté de Médecine.

Pour combler tant de vides, vous avez successivement admis dans vos rangs, comme membres résidants :

MM. Le Baron Doyen,
Dosseur-Breton,
Uhrich,

Eugène Le Brun,
Truchy de La Huproye,
Henri Drouet,
Gustave Huot,
L'Abbé Cornet,
Jules Gréau.

Comme membres associés :

MM. Chertier, Médecin à Nogent-sur-Seine.
Prié, Médecin aux Riceys.
Fléchey, Architecte de la ville de Troyes.
D Arbois de Jubainville, Archiviste du département.
Elzéard Angenoust, Propriétaire à Vendeuvre.
Eugène Ray, Propriétaire aux Riceys.
Gabriel de Vendeuvre, Propriétaire à Vendeuvre.
Gustave Gayot, Avoué à Bar-sur-Seine.
L'Abbé Sauceret, Curé à Dampierre.

Comme membres correspondants :

MM. Deschiens, Augustin, propriétaire à Vincennes.
Carpentier, Peintre à Paris.
De Montaigu, Président du Comité historique à Paris.
Eugène Millard, Secrétaire-général de la Préfecture à Montauban.
Le vicomte De Caumont, Président de la Société Française pour la conservation des Monuments historiques.
Armieux, Médecin militaire à Calvi (Corse).
Magister, Censeur des Etudes au Lycée de Chaumont.
Baudouin, Horticulteur à Looz (Nord).
Grollier, Avocat à Ploërmel.
Jaquot, Employé à la Préfecture de la Seine.
Salmon, Avocat à Sens.
Eugène Deschiens, Propriétaire à Vitry-le-François.
De Barthélemy, Secrétaire-général de la Préfecture à Perpignan.

De Laquerière, Négociant à Rouen.
Charles Truelle, Propriétaire à Paris.
L'Abbé Cochet, Inspecteur des Monuments historiques de la Seine-Inférieure.
De Martonne, Archiviste du département de Loir-et-Cher.

J'ai enfin terminé ma tâche. Mon compte-rendu, si pressé, si rapide, sans halte pour respirer, n'a dû laisser dans la tête de mes auditeurs qu'une impression de bourdonnement monotone. J'aurais voulu pouvoir m'asseoir de temps à autre sur le bord du chemin, sous quelque frais ombrage, pour laisser à la poussière de la course le temps de se dissiper; pour discuter avec mes compagnons de voyage quelque question d'art ou de poésie; pour leur faire admirer, en passant, un site pittoresque ou un monument curieux. Cela ne m'a pas été permis; la route était trop longue, et le délai pour la parcourir, trop court. Cependant, mon exposé a dû donner une idée de vos travaux, et des services que vous vous efforcez de rendre à notre pays. J'espère que l'auditoire si complaisant, qui m'a écouté jusqu'au bout, sortira de cette séance mieux informé de l'utilité des Académies de province, et surtout de la vôtre. C'était mon unique but; je serais trop heureux si vous jugiez que je l'ai atteint.

Extrait des Mémoires de la Société Académique de l'Aube,
Tome XX, 1856, pages 199 à 269.

TROYES, TYP. BOUQUOT.